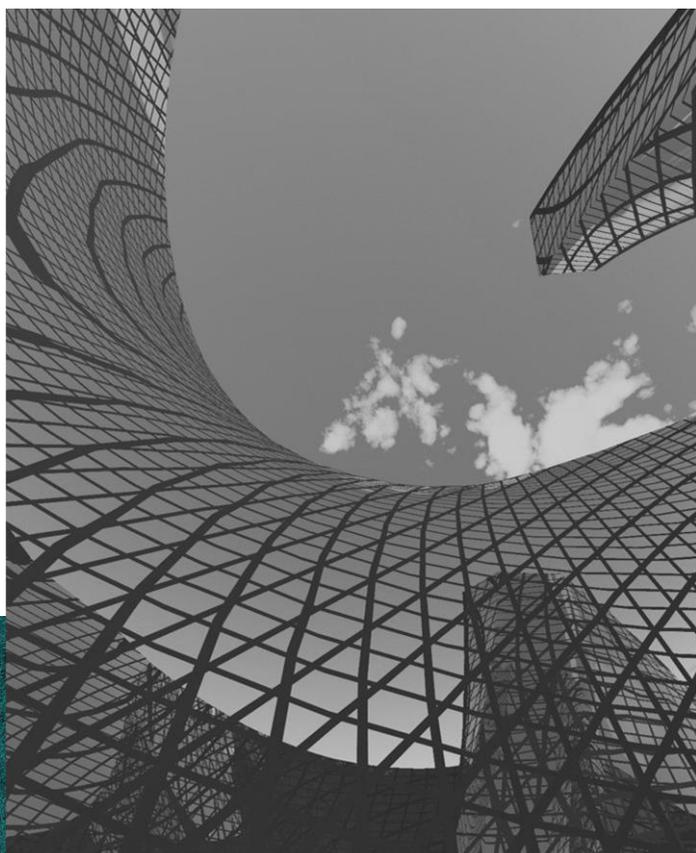


2022



# Code de transparence



**TALENCE**  
GESTION



Mise à jour : février 2023



## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>I Périmètre des fonds concernés</b> .....	<b>2</b>
<b>II Notre société de gestion et notre démarche ISR</b> .....	<b>3</b>
II.1 Talence Gestion.....	3
II.2 Historique de la démarche d'investisseur responsable .....	3
II.3 Formalisation de la démarche .....	6
II.4 Gestion des opportunités et risques ESG.....	7
II.5 Nombre de gérants et d'analystes ISR.....	9
II.6 Initiatives liées à notre démarche ISR.....	10
II.7 Les encours sur des actifs ISR en Gestion Collective .....	12
<b>III Les fonds ISR</b> .....	<b>12</b>
III.1 Objectifs et description des fonds.....	12
III.2 Moyens internes et externes pour l'évaluation des émetteurs.....	14
III.3 Les principes et critères ESG pris en compte au sein des fonds ISR.....	15
III.4 Les principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte au sein des fonds ISR .....	17
III.5 Les méthodologies d'analyse et d'évaluation ESG .....	18
III.6 Fréquence de mise à jour des notations .....	21
III.7 Suivi et traitement des controverses .....	22
<b>IV Processus de gestion</b> .....	<b>24</b>
IV.1 Prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille .....	24
IV.2 Prise en compte des changements climatiques .....	29
IV.3 Les émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG.....	29
IV.4 Changement dans le processus d'évaluation ESG.....	29
IV.5 Part des actifs investie dans des organismes solidaires .....	29
IV.6 Prêt et emprunt de titres.....	29
IV.7 Instruments Dérivés.....	29
IV.8 Investissement dans des OPC.....	30
<b>V Procédures de contrôles internes ESG</b> .....	<b>30</b>
<b>VI Mesures d'impact et reporting ESG</b> .....	<b>30</b>
VI.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds.....	30
VI.2 Indicateurs de performance ESG.....	31
VI.3 Supports et média informant les investisseurs de la gestion ISR des fonds .....	32
VI.4 Résultats de la politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial .....	33
<b>VII Annexes</b> .....	<b>33</b>
VII.1 Reporting Talence Epargne Utile.....	33
VII.2 Focus sur un indicateur d'impact .....	34
VII.3 Reporting Talence Humpact Emploi France.....	35
VII.4 Définition des termes relatifs à l'ISR .....	36



## Préambule

### Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds TALENCE EPARGNE UTILE et TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE. Nous sommes impliqués dans cette démarche responsable depuis la création de ces fonds respectivement en 2016 et 2020. Ainsi nous adhérons au Code de Transparence de l'AFG FIR. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-après et est accessible dans le rapport annuel de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

### Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Talence Gestion s'engage à être aussi transparente que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où elle opère. Les fonds TALENCE EPARGNE UTILE et TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE respectent l'ensemble des recommandations du Code. Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de TALENCE GESTION.

Le présent Code de Transparence a été élaboré sur la base de la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF, respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (EUROSIF).

La mise en place d'un Code de Transparence est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public, gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

A ce titre, Talence Gestion s'est engagée dans cette démarche en apportant des réponses à l'ensemble des questions de ce Code, afin de communiquer de manière transparente sur la gestion ISR/ESG qu'elle met en œuvre pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

## I Périmètre des fonds concernés

Ce Code de Transparence s'applique aux fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France gérés par Talence Gestion.

	Talence Epargne Utile	Talence Humpact Emploi France
Labels	ISR Label Relance	ISR
SFDR	Article 8	Article 9
ISIN	Part AC : FR0013180098 Part IC : FR0013180106	Part AC : FR0013510310 Part IC : FR0013510658 Part CS : FR0013510674 Part FC : FR0013510666
Eligibilité	PEA Assurance-vie	PEA Assurance-vie
Ouverts au public	Oui	Oui



## II Notre société de gestion et notre démarche ISR

### II.1 Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement, au service des projets de ses clients, avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance.

Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée de 14 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services, digne d'un grand groupe. Disposant d'une notoriété importante auprès de chefs d'entreprise et de familles, Talence Gestion gère plus de 1,2 milliard d'euros d'encours.

La gestion de conviction de l'équipe de Gestion Collective se base sur des rencontres fréquentes avec le management et une analyse fondamentale approfondie des sociétés. En tant qu'experts des petites et moyennes valeurs de la zone euro, les gérants de l'équipe de Gestion Collective mettent en œuvre une gestion active de conviction « Stock-picking » basée sur la connaissance approfondie des marchés financiers, une analyse fondamentale rigoureuse et un dialogue régulier avec le management des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la pérennité des modèles économiques des entreprises. Ainsi, les gérants sont particulièrement attentifs à la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des sociétés prévenant ou atténuant des risques.

Talence Gestion est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 26/05/2010 en qualité de société de gestion de portefeuille, sous le numéro GP-10000019. Elle agit en qualité de représentant des OPC dont elle est la société de gestion. Elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 521 659 060 et son siège social est situé au 38, avenue Hoche - 75008 - Paris. L'adresse de son site internet est : [www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr)

### II.2 Historique de la démarche d'investisseur responsable

La première étape de cette démarche est issue de l'ADN même de Talence Gestion. A l'image des valeurs humaines qui animent les fondateurs de la société et partagées par ses collaborateurs depuis sa création en 2010, Talence Gestion est une structure à taille humaine, agile et proche de ses clients avec une exigence permanente de satisfaction de leurs besoins. La priorité est donnée à l'approche fondamentale, bâtie autour de l'analyse financière, la rencontre régulière des entreprises et l'étude de leur gouvernance. Ainsi, le but est de donner un sens à l'épargne de nos clients en finançant le développement des sociétés cotées et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises françaises. Dès 2015, les fondateurs ont également souhaité associer chaque collaborateur au capital de l'entreprise, une volonté d'alignement des intérêts et une preuve de confiance et d'attachement. S'appuyant ainsi sur



un collectif fort, Talence Gestion fonde son développement sur la recherche permanente de l'excellence au profit de ses clients tout en conservant son authenticité.

Talence Gestion franchit une seconde étape en 2016 avec la création du premier fonds labellisé ISR dans la catégorie des petites et moyennes sociétés françaises dites « responsables » : Talence Epargne Utile. Le processus de sélection de valeurs et de construction du portefeuille combine l'expertise reconnue de ses gérants sur cette classe d'actifs en matière d'analyse financière, et la notation extra-financière d'EthiFinance réalisée sur plus de 150 critères ESG. L'expertise ISR de Talence Gestion et le processus de gestion du fonds ont été récompensés à l'occasion des Trophées de la Finance Responsable 2020 par le magazine Investissements Conseils avec l'obtention du 1<sup>er</sup> prix pour son fonds Talence Epargne Utile dans la catégorie « Actions - Petites et Moyennes Capitalisations ».

Un nouveau pas important a été franchi au cours du mois de juillet 2020 avec le lancement du fonds Talence Humpact Emploi France. Ce fonds pionnier à impact sur la thématique de l'emploi a obtenu le Label ISR en 2021 par son engagement à promouvoir les entreprises vertueuses dans leurs politiques sociales et créatrices d'emploi en France, notamment à travers les verticales jeunes, seniors et personnes en situation de handicap. Ce fonds combine la connaissance approfondie des gérants dans les grandes et moyennes valeurs françaises et le savoir-faire unique de l'agence de notation Humpact, spécialisée dans l'identification des sociétés ayant un impact positif sur l'emploi dans le pays.

Début 2021, une démarche d'investisseur responsable au sein de Talence Gestion est officialisée avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Les PRI ont été mis au point par un groupe international d'investisseurs institutionnels et parrainés par l'ONU, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Plus de dix ans après sa création, Talence Gestion est fière d'affirmer son statut d'investisseur responsable en ratifiant ces principes à dimension internationale.

Parallèlement à cela, Talence Gestion annonce la création d'un « Comité Investisseur Responsable Interne » visant à assurer le déploiement de nos principes et de nos offres responsables, et la correcte application des processus définis.

Enfin, l'équipe de gestion a entrepris une démarche d'analyse et d'évaluation de l'ensemble de la conservation des fonds Talence Gestion au regard de critères extra-financiers via une méthode d'analyse et d'évaluation interne. Ce modèle est appelé « Méthode FED », pour Financement des Entreprises Durables. Visant à concilier performance économique et progrès ESG, l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement est progressivement adoptée au sein de la Gestion Collective et la Gestion Privée.

### Présentation des partenaires



**EthiFinance, agence de notation spécialisée sur les petites et moyennes valeurs européennes**

Créée le 26 mars 2004 par Emmanuel de La Ville,

EthiFinance est une agence européenne d'analyse et

de conseil extra financiers. Son expertise réside, à travers de Gaïa Research, dans l'évaluation des entreprises selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, en particulier



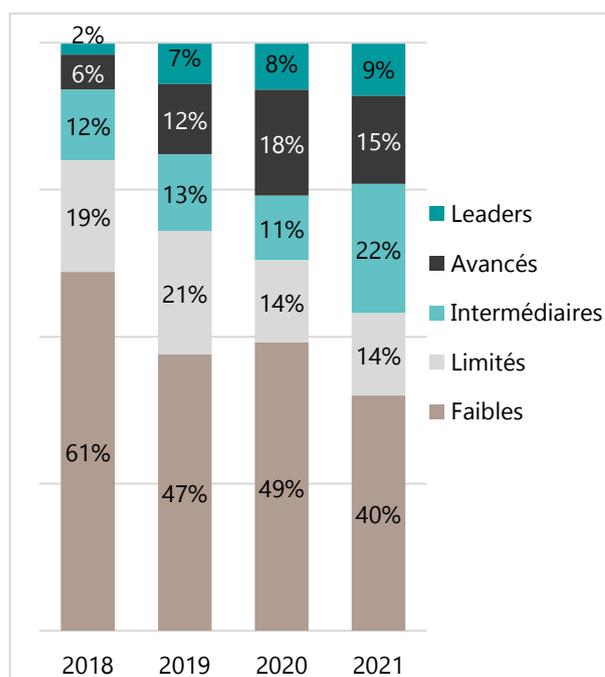
les petites et moyennes capitalisations boursières européennes. Ethifinance évalue chaque année notamment via son agence de notation ESG Gaïa Research, plus de 2 300 PME et ETI européennes. Notre partenaire Ethifinance accompagne l'équipe de Gestion Collective sur le suivi des émetteurs de petites et moyennes tailles au sein de la zone euro. Par ailleurs, il contribue activement à l'ensemble des sujets liés à l'analyse extra-financière et l'enrichissement de nos démarches relatives à notre fonds Talence Epargne Utile par une communication privilégiée, une réactivité et le partage d'informations.

Talence Gestion a retenu l'agence Ethifinance pour l'accompagner dans sa démarche ISR car elle est un acteur indépendant dans ses analyses et ses conseils et est considérée comme pionnière dans la notation des politiques RSE des entreprises cotées en France. Reconnue pour l'intégrité des travaux et incontournable sur la notation ESG par la rigueur de ses méthodes, Ethifinance s'est très tôt spécialisée sur l'analyse extra-financière dédiée aux petites et moyennes capitalisations. Par ailleurs, l'agence est signataire des PRI depuis 2011, membre d'EUROSIF, du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). En 2009, Ethifinance lance le « Gaïa-Index ». Celui-ci est constitué de 70 PME-ETI apportant des garanties remarquables sur leur gestion des risques ESG.

### PanorAMa ISR d'Ethifinance

Le PanoramA ISR (anciennement Orientation IR - voir l'illustration ci-contre) est une l'étude réalisée par Ethifinance chaque année sur la maturité des pratiques d'investissement responsable des sociétés de gestion françaises investissant dans des actifs cotés. L'étude évalue les sociétés de gestion françaises gérant moins de 5 milliards d'euros en OPC, selon 3 dimensions : la formalisation de la stratégie d'investissement responsable, le déploiement de cette stratégie et les produits responsables proposés.

En 2021, Talence Gestion se classe parmi les sociétés de gestion dites « avancées » et se classe 33<sup>ème</sup> sur l'échantillon des 200 entreprises évaluées. Selon Ethifinance, la catégorie « Avancés » regroupe les acteurs ayant une démarche ESG claire et formalisée.



## HUMPACT



### Humpact, agence dédiée à l'analyse des politiques sociales

HUMPACT est notre partenaire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères sociaux, liés à l'emploi au sein des entreprises. Cette agence extra-financière a été créée en 2019, par André Coisne, et compte 5 collaborateurs. Son périmètre d'analyse est constitué de plus de 280 entreprises françaises, avec plus de 250 collaborateurs et plus de 100 M€ de capitalisation boursière. Sa vocation est de promouvoir les entreprises cotées ayant un impact positif sur l'emploi en France et d'inciter les investisseurs



responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi dans l'hexagone. Ainsi, Humpact fournit des données permettant de mesurer l'impact des politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France et analyse en continu l'actualité sociale des entreprises afin notamment d'identifier et de traiter les controverses sociales via des campagnes d'engagement ciblées menées avec nos équipes de Gestion Collective.

### II.3 Formalisation de la démarche

En 2021, Talence Gestion a officialisé sa démarche d'investisseur responsable en signant les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Et début 2022, Talence Gestion a publié notre Charte d'investisseur responsable ([disponible sur notre site internet](#)) qui détaille notre vision, notre organisation en tant qu'Investisseur Responsable et les processus mis en œuvre chez Talence Gestion visant à participer activement au développement durable et à l'évolution de la finance responsable.

Pour atteindre ces objectifs, notre démarche d'engagement se caractérise par 3 champs d'actions visant à influencer le comportement des entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie de développement : un processus d'analyse et d'évaluation des stratégies mises en place (et le cas échéant, une procédure de traitement des controverses qui peuvent émailler la vie des sociétés cotées), un dialogue proactif avec les émetteurs et notre participation aux Assemblées générales des entreprises.

Ainsi en plus de la Charte, Talence Gestion a formalisé l'ensemble de ces démarches d'engagement actionnarial via la publication des documents suivants :

- Rapport et politique et rapport d'engagement actionnarial ([disponible sur notre site internet](#))
- Politique de vote ([disponible sur notre site internet](#))
- Politique relative aux risques en matière de durabilité ([disponible sur notre site internet](#))
- Rapport d'exercice des droits de vote ([disponible sur notre site internet](#))

Conformément à la réglementation SFDR, le prospectus des fonds articles 8 et 9 ont été complétés d'une annexe précontractuelle, qui met en avant les caractéristiques durables de ces produits d'investissement, telles que les objectifs environnementales et/ou sociales recherchés, la stratégie d'investissement du produit concernant la prise en compte des principaux effets négatifs, ou encore la part minimale de ces investissements durables.

En matière de communication, les investisseurs sont également informés sur l'actualité ISR, RSE et ESG par le biais du site internet de la société et des réseaux sociaux. Aussi, chaque mois, un focus sur une valeur de nos fonds ISR est rédigé et publié sur leurs reportings mensuels respectifs.

Les rapports annuels et d'impact des fonds, spécifiquement pour nos fonds responsables Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France, détaillent les démarches d'engagement de l'exercice passé. On y retrouve notamment des informations sur l'exercice des droits de vote des entreprises en portefeuille ainsi que la liste et le résultat des « dialogues ciblés » qui ont eu lieu avec certaines entreprises, notamment dans le cadre des controverses identifiées par le Comité de Gestion des fonds.



Nous rappelons également la force de nos partenariats avec Ethifinance et Humpact, acteurs engagés dans la réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le développement de la gestion ISR. Nous nous identifions également auprès des sociétés sélectionnées en les encourageant dans leur démarche ESG.

Enfin, les gérants privés de Talence Gestion sont vecteurs de communication et de diffusion de l'ISR auprès des 1500 clients gérés sous mandats de la société de gestion. D'une part, dans une démarche d'information et d'éducation de la clientèle et d'autre part en participant à la promotion de nos fonds ISR.

## **II.4 Gestion des opportunités et risques ESG**

### **Talence Epargne Utile**

Dans le cadre de Talence Epargne Utile, les entreprises sont évaluées à travers un référentiel d'évaluation ESG-climat de plus de 150 critères répartis en différentes familles d'évaluation (Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes). Il en résulte, pour chaque entreprise, une note sur 100 disponible pour la performance ESG globale mais aussi pour chaque famille et sous-famille d'évaluation.

Chaque année, le référentiel d'évaluation évolue pour prendre en compte le mieux possible l'évolution rapide des normes en matière de responsabilité sociale. Il s'agit de conserver au sein du référentiel des critères dont le signal sur le niveau de maturité des entreprises est fiable. Ces évolutions sont soumises à l'avis d'un comité scientifique, collège de parties prenantes de l'exercice de notation des SMIDs (gérants SMID, dirigeants de PME cotées, Commissaires aux comptes, spécialistes ESG, représentants de fédérations professionnelles, etc.), rassemblé deux fois par an. Enfin, la volatilité générée par les changements de référentiel est systématiquement contrôlée. Les évaluations ESG sont utilisées de la façon suivante : toutes les entreprises de l'univers d'investissement sont soumises à une évaluation annuelle. L'univers d'investissement est ensuite réduit par une approche « Best-in-universe ». Enfin, le portefeuille est analysé régulièrement sur son exposition à des controverses de nature ESG. Les allégations identifiées sont qualifiées en fonction de leur degré de gravité, donnant lieu à une décision de désinvestissement ou d'engagement de l'entreprise concernée. Toute nouvelle entrée dans le portefeuille fait également l'objet d'une qualification préalable des controverses.

### **Talence Humpact Emploi France**

A travers la méthode FED, l'équipe de Gestion Collective de Talence Gestion produit une campagne de notation extra-financière basée sur les données annuelles de plus de 750 entreprises françaises et européennes. Ainsi, les performances extra-financières de l'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement du fonds sont analysées et notées à travers cette Méthode. La Méthode est appelée FED pour « Financement des Entreprises Durables ». C'est un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation qui consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers. Ces différents thèmes d'analyse (E, S et G) sont utilisés dans le cadre de notre processus de qualification des entreprises dites « Durables ».

Ce référentiel d'évaluation est appliqué au fonds Talence Humpact Emploi France, en plus du référentiel Humpact spécifiquement axé sur les politiques sociales.



Ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. Moyens humains mis en œuvre dans l'activité d'investissement responsable

Talence Gestion a mis en place une organisation interne dédiée aux investissements responsables.

### **Comité de Direction**

Le Comité de Direction, présidé par le Président de Talence Gestion, qui suit l'avancement du déploiement de l'ISR et valide également, le cas échéant, les évolutions dans la démarche ISR et la méthodologie d'évaluation des enjeux de responsabilité sociétale des entreprises. Il est composé de 6 collaborateurs se réunissant tous les quinze jours.

### **Comité Investisseur Responsable Interne**

La mise en œuvre de la démarche ISR au sein de Talence Gestion est animée par un Comité Investisseur Responsable Interne composé de membres issus des équipes de Gestion Collective et de Gestion Privée dont les référents sont Victoire Demeestère et Hervé Picard.

Réuni biannuellement, ce Comité a pour mission d'aborder la formalisation et le déploiement de notre approche d'investisseur responsable ainsi que l'évolution du référentiel de critères dans le cadre de notre notation extra-financière interne « la Méthode FED ».

- Le respect des procédures en place est contrôlé par le Directeur de la Compliance.
- L'exercice de droits de vote des entreprises en portefeuille est réalisé par l'équipe de Gestion Collective en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Les votes sont passés au sein de la plateforme mise à disposition par ISS et envoyés au Middle Office qui les transfère au dépositaire.

### **Renforcement des moyens internes**

Au cours de ces dernières années, Talence Gestion a renforcé et structuré une équipe autour des investissements responsables. Arrivée fin 2021, Margaux Thomin occupe le poste d'Analyste ESG, chargée des données et des reportings.

L'équipe de Gestion Collective s'est étoffée avec le recrutement de Jérémie Eliahou Ontiveros, en tant qu'Analyste Financier et ESG Junior - Assistant Gérant. Avec l'ensemble de l'équipe, Talence Gestion, il a travaillé au cours de l'année 2021 et jusqu'à la fin de l'année 2022 pour l'élaboration et la mise en place d'un outil automatisé de collecte, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises : la Méthode FED « Financement des Entreprises Durables ». Cet important investissement humain a permis également à l'offre de fonds de confirmer le statut article 9 du fonds Talence Humpact Emploi France et les articles 8 des fonds Talence Epargne Utile ainsi que Horizon Leaders Europe.



## Partenariats et comités spécifiques aux fonds « responsables »

Talence Gestion a mis en place des partenariats avec des agences de notation extra-financière spécialisées dans leur domaine :

- Gaïa Rating, entité d'EthiFinance, est le spécialiste du segment valeurs moyennes depuis plus de 15 ans ;
- Humpact est spécialisé dans le suivi et l'évaluation des politiques sociales liées à l'emploi au sein des entreprises françaises.

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et d'EthiFinance se réunit tous les trimestres.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et de l'agence Humpact se réunit tous les trimestres.

Ces comités suivent la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de leurs fonds respectifs. Ils se prononcent notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds concerné.

## II.5 Nombre de gérants et d'analystes ISR

L'analyse et la notation des univers d'investissement des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France sont respectivement prises en charge par EthiFinance et Humpact. Ainsi, Talence Gestion n'emploie pas à ce jour d'analyste ISR exclusivement dédié à l'analyse ESG.

Deux recrutements ont été effectués depuis 2021 en vue de renforcer les équipes en appui des gérants de nos fonds responsables. Jérémie Eliahou Ontiveros et Margaux Thomin consacrent une part importante de leurs missions à l'analyse ESG des émetteurs.

Le tableau ci-dessous met par exemple en évidence les ressources humaines « dédiées » à l'ISR mobilisées au cours de l'année :

<b>Analystes/gérants dédiés ESG ou personnes contribuant à l'équivalent temps plein (ETP) ESG</b>	<b>Expérience en analyse ESG (nbre d'années)</b>
Julien Fauvel (Talence Gestion)	7
Jean-François Arnaud (Talence Gestion)	5
Victoire Demeestère (Talence Gestion)	4
Jérémie Eliahou Ontiveros (Talence Gestion)	3
Margaux Thomin (Talence Gestion)	3
Ninon Decor (EthiFinance)	5
Camille Ferron (EthiFinance)	8
Chrystelle Duclovel (EthiFinance)	2
Anne Mila (EthiFinance)	5
Victor Batrel (EthiFinance)	5
Guillaume Cauchois (EthiFinance)	1
Noémie Lewertowski (EthiFinance)	1



André Coisne (Humpact)	5
Stéphane Laffont (Humpact)	5
Béloya Peiffer (Humpact)	3

## II.6 Initiatives liées à notre démarche ISR

Convaincus que le capital humain est un facteur déterminant de la croissance d'une entreprise, les fondateurs de Talence Gestion ont souhaité ouvrir le capital de l'entreprise à chaque collaborateur dès 2015. Avec cette initiative visant à les associer à la réussite de l'entreprise, la quasi-totalité des collaborateurs sont actionnaires et représentent désormais collectivement 20% du capital de Talence Gestion.

A l'image du fonds Talence Humpact Emploi France qui investit dans des entreprises françaises vertueuses en matière de politique sociale, Talence Gestion est particulièrement engagée sur les enjeux sociaux en entreprise.

Au cours de l'année 2021, Talence Gestion a été à l'initiative d'une Commission « Partage de la valeur » au sein de l'organisation patronale et le mouvement d'influence ETHIC (regroupant plus de 300 entreprises en France). Cette Commission présidée par Didier Demeestère, Président de Talence Gestion, a pour vocation de promouvoir un partage élargi et plus juste de la valeur en entreprise. A l'occasion de cette Commission, Talence Gestion a financé une revue de la littérature académique sur l'impact de l'actionnariat salarié au sein des entreprises.

### Finance For Tomorrow

Par ailleurs, Talence Gestion a rejoint en 2021 la coalition « InvestorForAJustTransition » portée par « Finance for Tomorrow », une branche de Paris EUROPLACE. Cette coalition d'engagement autour de la Transition Juste a pour objectif de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

L'équipe de Talence Gestion a participé à des campagnes d'engagement menées auprès des entreprises cotées visant à les encourager à intégrer toutes les dimensions de la Transition Juste à leurs stratégies et promouvoir les bonnes pratiques.

La Transition Juste vise à minimiser les retombées sociales négatives de la transition vers des modèles économiques durables, tout en maximisant les aspects positifs d'une telle transition. En effet, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de limiter le réchauffement climatique, tous les secteurs économiques sont amenés à traverser d'importantes restructurations. Celles-ci auront des implications sociales majeures pour tous types de parties prenantes : les travailleurs, les consommateurs, les communautés locales et la société civile dans son ensemble. Cette coalition entend ainsi rendre socialement acceptable la transition vers des économies bas-carbone.

### Carbon Disclosure Project

Talence Gestion a rejoint en fin d'année 2022 l'initiative collective de l'organisme international Carbon Disclosure Project (CDP), qui a pour vocation de rendre publique les données sur l'impact environnemental des entreprises.



En tant que signataire, Talence Gestion participe à l'action collective portée par la CDP : la sollicitation de plus de 7 000 sociétés visant à collecter de l'information au sujet des actions menées en termes de changement climatique, de déforestation et de la sécurité de l'eau, selon leur domaine d'activité. Avec les données analysées, le CDP encourage les entreprises à augmenter leur transparence et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à prévenir la déforestation et à sécuriser leur approvisionnement en eau.

Le CDP Science Based Target est la deuxième campagne d'engagement collaboratif à laquelle Talence Gestion participe en cosignant les lettres envoyées. Environ 1 800 sociétés parmi les plus émettrices en GES sont engagées pour mettre en place un objectif de réduction d'émissions aligné sur un scénario 1.5 degré, validé par la Science Based Target initiative. L'objectif de cette organisation rattachée au CDP est de certifier et d'accompagner les entreprises dans leurs stratégies de transition climatique, en s'appuyant sur la recherche scientifique du GIEC.

### **Notre soutien solidaire pour favoriser l'insertion par l'activité économique**

Selon l'article L5132-1 du Code du travail, « L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires. »

Ainsi, Talence Gestion a choisi de favoriser l'insertion par l'emploi afin de lutter contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté. Talence Gestion apporte depuis plus de 7 ans son soutien à des associations et fondations - sélectionnées par ses collaborateurs - qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des populations les plus fragiles.

Voici quelques initiatives en faveur du lien social, de l'éducation et l'emploi :



L'association **Solidarité Migrants Entrepreneurs (SME)** a pour vocation de favoriser, aider, soutenir et assister des personnes migrantes souhaitant créer une entreprise, ou ayant un projet entrepreneurial, ou souhaitant accéder à l'emploi de façon indépendante.



La fondation **Apprentis d'Auteuil**, reconnue d'utilité publique, œuvre depuis plus de 150 ans pour former et éduquer les jeunes en difficultés.



**La Cordée** est une école associative du réseau national « Espérance banlieues » implantée à Roubaix qui œuvre pour l'avenir des enfants, l'épanouissement de la ville et de notre société.



## II.7 Les encours sur des actifs ISR en Gestion Collective

L'encours du fonds Talence Epargne Utile s'élève à 12,15 M€ au 31/12/2022.

L'encours du fonds Talence Humpact Emploi France s'élève à 37,95 M€ au 31/12/2022.

Ainsi, les encours gérés ISR au sein de la Gestion Collective sur les OPC de la gamme de la société sont de 49,51 M€ à fin décembre 2022. Cela représente une hausse de 17% des encours ISR par rapport à fin 2021.

La part de ces encours gérés (au sein des fonds ISR, à savoir Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France - non transparisés), rapportée aux encours totaux sous gestion, est de 4,6%.

## III Les fonds ISR

### III.1 Objectifs et description des fonds

#### Talence Epargne Utile

Créé en 2016, Talence Epargne Utile est le premier fonds créé et labélisé ISR dans l'univers des petites et moyennes entreprises françaises cotées, intégrant une analyse extra-financière réalisée en partenariat avec EthiFinance.

Au sein de Talence Gestion, les équipes ont la conviction qu'une entreprise (de petite et moyenne taille) transparente et responsable dispose d'un plus grand nombre d'atouts pour créer de la richesse à moyen / long terme. La particularité de Talence Epargne Utile réside dans la recherche d'une dimension profitable pour l'ensemble des parties prenantes. En effet, la vocation d'« utilité » du fonds est alignée sur celle de l'actionnaire, de l'entreprise financée et de ses salariés ainsi que de la société civile. Cet objectif d'alignement des intérêts constitue selon Talence Gestion un pilier fort de notre vision de l'ISR. La stratégie d'investissement de ce fonds repose sur la conviction suivante : sur le long terme, les entreprises vertueuses ou engagées sur les thématiques ESG présentent un meilleur couple rendement/risque pour les investisseurs. Ainsi, le fonds a pour objectif chaque année de surperformer son indice de référence au niveau financier et extra-financier, en particulier concernant plusieurs indicateurs relatifs à l'environnement, au social, à la gouvernance ainsi qu'au respect des parties prenantes et droits humains (voir liste ci-dessous).

Géré par Julien Fauvel et Régis Lefort, le fonds adopte une approche « Best-in-universe » et affiche un taux de sélectivité de plus de 50% chaque année, par rapport à son univers d'investissement. Ce processus qui met un filtre extra-financier en amont de l'analyse financière, est relativement précurseur. On peut ainsi parler de « Gestion active ESG », avec la dimension ESG qui intervient en amont dans le processus de sélection, pour ensuite appliquer une dimension et une analyse financière. Par ailleurs, le haut niveau d'engagement actionnarial se traduit par un dialogue constant avec les managements ou les responsables RH / RSE des émetteurs, le vote à l'ensemble des Assemblées générales, le suivi des controverses et le déclenchement d'une démarche d'engagement et/ou d'exclusion en cas de controverses graves.



Enfin, depuis plus de 3 ans, 12 indicateurs d'impact sont suivis et publiés chaque année sur chacun des piliers ESG : thématique environnementale, sociale, de gouvernance et en lien avec les parties prenantes. Les indicateurs extra-financiers de performance en lien avec nos objectifs sont les suivants :

- Part des entreprises en capacité de mesurer leurs émissions indirectes de CO2 (Scope 3)
- Initiatives visant à réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels ou des trajets domicile-travail
- Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses
- Promotion - Equité des genres (% de femmes dans l'effectif cadre / % de femmes dans l'effectif général)
- Gestion des compétences - Nombre moyen d'heures de formation par salarié
- Contribution moyenne à la création d'emploi (en volume)
- Partage de la valeur - Existence de dispositifs de partage des bénéfices hors dispositifs légaux
- Systèmes d'alertes déontologiques opérationnels
- Présentation de la stratégie RSE au Conseil au moins une fois par an
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction clients
- Réalisation de tests d'intrusion sur les systèmes informatiques
- Part des entreprises prenant en compte les droits humains dans leur chaîne de valeur et signature du Pacte Mondial des Nations Unies.

Les entreprises en portefeuille sont régulièrement mises en avant avec ces différents indicateurs.

En plus d'être labellisé ISR dès 2016 (certifié par E&Y France le 29 juin 2017), le fonds est qualifié d'Investissement Durable, conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou SFDR).

Par ailleurs, le fonds a obtenu le Label « Relance » fin octobre 2020. Ce nouveau label vise à soutenir le financement des PME et ETI françaises en identifiant les fonds d'investissement qui contribuent activement à la relance de l'économie réelle. L'obtention de ce label « Relance », qui garantit ainsi aux épargnants d'être au plus près des entreprises françaises dans le contexte de la relance économique, reflète la contribution économique positive du fonds Talence Epargne Utile.

### **Talence Humpact Emploi France**

Alors qu'en juillet 2020 la Banque de France anticipait 800 000 suppressions d'emplois sur l'année 2020 - causées par la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, les équipes de Talence Gestion ont lancé un fonds à impact pionnier sur la thématique de l'emploi en France en partenariat avec l'agence de notation extra-financière Humpact : Talence Humpact Emploi France.

En plus d'être labellisé ISR (certifié par E&Y France le 5 octobre 2021), le fonds est qualifié d'Investissement Durable, conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la



publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou SFDR).

Géré par Julien Fauvel et Jean-François Arnaud, le fonds Talence Humpact Emploi France vise en effet un objectif double de performance et d'investissement durable. Le fonds cherche à délivrer une performance nette annualisée supérieure à l'indice CAC 40 ESG NR (dividendes nets réinvestis) en investissant dans des entreprises françaises (grandes et moyennes capitalisations) tout en recherchant à avoir un impact positif sur la création d'emplois en France. Talence Humpact Emploi France favorise les politiques sociales dynamiques et favorables au tissu économique du pays.

Au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure », l'objectif de développement durable du fonds est d'investir dans des actions de sociétés de moyennes et grandes capitalisations françaises qui créent des emplois durables en France et qui mettent en œuvre une politique sociale vertueuses (exemples de critères analysés et évalués : création d'emplois, emploi des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi, respect de la parité hommes/femmes, formation et développement des compétences, etc.)

Le fonds s'inscrit dans une démarche de recherche d'impact relatif à la création d'emplois en France et une approche socialement responsable. La sélection des entreprises est basée sur l'analyse de leurs pratiques en matières sociales, environnementale et de gouvernance, et liée à la gestion des parties prenantes.

Depuis création (20 juillet 2020) jusqu'au 30 septembre 2022, l'indice de référence du fonds était CAC All Tradable NR. Le changement d'indice au profit du CAC 40 ESG NR reflète la volonté affirmée de Talence Gestion de favoriser des investissements plus durables et plus respectueux de l'environnement, avec un périmètre de référence composé d'entreprises affichant une plus faible empreinte carbone.

### **III.2 Moyens internes et externes pour l'évaluation des émetteurs**

Le travail d'évaluation extra-financière des émetteurs est fait par les équipes de nos partenaires Ethifinance et Humpact présentés dans le point II.2.

Par ailleurs, une notation ESG des émetteurs est réalisée en interne chaque année par l'équipe de Gestion Collective. Notre outil et méthode d'évaluation FED est décrite dans le point II.4.

Chez Talence Gestion, l'ensemble de l'équipe de Gestion Collective, gérants et analystes, a la possibilité de prendre en compte les notations FED au sein des différents portefeuilles. Cette prise en compte est systématique et contraignante pour nos deux fonds ISR.

#### **Talence Epargne Utile**

Les équipes d'Ethifinance comprennent plus de 120 personnes, dont 8 collaborateurs au sein de différents services sont amenés à collaborer dans le cadre du fonds Talence Epargne Utile.

#### **Talence Humpact Emploi France**

Les équipes d'Humpact comprennent près de 5 personnes qui travaillent à temps plein sur l'évaluation sociale des émetteurs français qui constituent l'univers d'investissement du fonds Talence Humpact Emploi France.



### III.3 Les principes et critères ESG pris en compte au sein des fonds ISR

#### Talence Epargne Utile

Le dispositif d'évaluation ESG est fondé sur le référentiel d'évaluation de Gaïa Research (agence de notation d'EthiFinance) couvrant près de 150 critères d'analyse répartis en 4 thèmes : Gouvernance, Social, Environnement, Parties Prenantes externes (clients et fournisseurs).

Des exemples de critères sont présentés ci-après :

 <b>ENVIRONNEMENT</b> 32 critères	 <b>SOCIAL</b> 42 critères	 <b>GOVERNANCE</b> 56 critères	 <b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b> 19 critères
<p><b>Politique environnementale</b> Système de management de l'environnement, engagement à la préservation de la biodiversité, démarche d'éco-conception, etc.</p> <p><b>Energie et GES</b> Consommation énergétique, émissions de GES scope 1, 2 et 3, etc.</p> <p><b>Eau, air, sols et déchets</b> Tonnes de déchets dangereux, dispositif de tri des déchets, dispositifs visant à traiter, recycler ou réutiliser l'eau, etc.</p>	<p><b>Caractéristiques et politique sociale</b> Effectif permanent, création nette d'emplois, etc.</p> <p><b>Conditions de travail</b> Promotion du dialogue social, turnover, etc.</p> <p><b>Développement des compétences</b> Taux de formation, budget, etc.</p> <p><b>Egalité des chances</b> Part des femmes cadre, part des salariés en situation de handicap, etc.</p> <p><b>Santé-Sécurité</b> Taux d'absentéisme, fréquence des accidents du travail, etc.</p>	<p><b>Relation avec les actionnaires</b> Répartition du capital, existence de pactes, etc.</p> <p><b>Fonctionnement des instances de gouvernance</b> Composition du CA, composition du Comex, code de gouvernance, etc.</p> <p><b>Politique RSE et conduite des affaires</b> Lutte contre la corruption, système d'alerte, politique RSE, etc.</p>	<p><b>Relation avec les fournisseurs</b> Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les pratiques d'achat, réalisation d'audits auprès des fournisseurs, etc.</p> <p><b>Relation avec les clients et la société civile</b> Système de management de la qualité, produit / service à VA environnementale ou sociale, part des activités répondant aux ODD, etc.</p>

L'évaluation des enjeux de responsabilité sociétale est adaptée aux PME-ETI. Chaque entreprise couverte par l'univers de notation de Gaïa Research obtient une note de 0 à 100 indiquant son niveau de maturité ESG.

Dans la majorité des cas, les critères de notations s'appliquent sans distinction sectorielle. Cependant certains critères ne sont applicables ou pertinents que dans certains secteurs. Par exemple, les initiatives visant à réduire les impacts environnementaux de la logistique (thème Environnement) sont évaluées uniquement pour les sociétés dans l'industrie et la distribution. Ou encore, la mise en place d'une démarche d'écoconception des produits n'est prise en compte que pour les entreprises dans l'industrie.

Les valeurs sélectionnées pour la composition du portefeuille de Talence Epargne Utile étant basées sur la notation extra-financière fournie par EthiFinance, nous n'utilisons pas de moyens externes ou prestataires complémentaires, y compris pour ce qui concerne le domaine de la recherche ESG.

#### Talence Humpact Emploi France

Talence Humpact Emploi France est un fonds actions investi sur les grandes et moyennes capitalisations françaises, selon une sélection principalement axée sur les critères extra-financiers sociaux (le « S » de l'analyse ESG), dite « best-in-universe ».



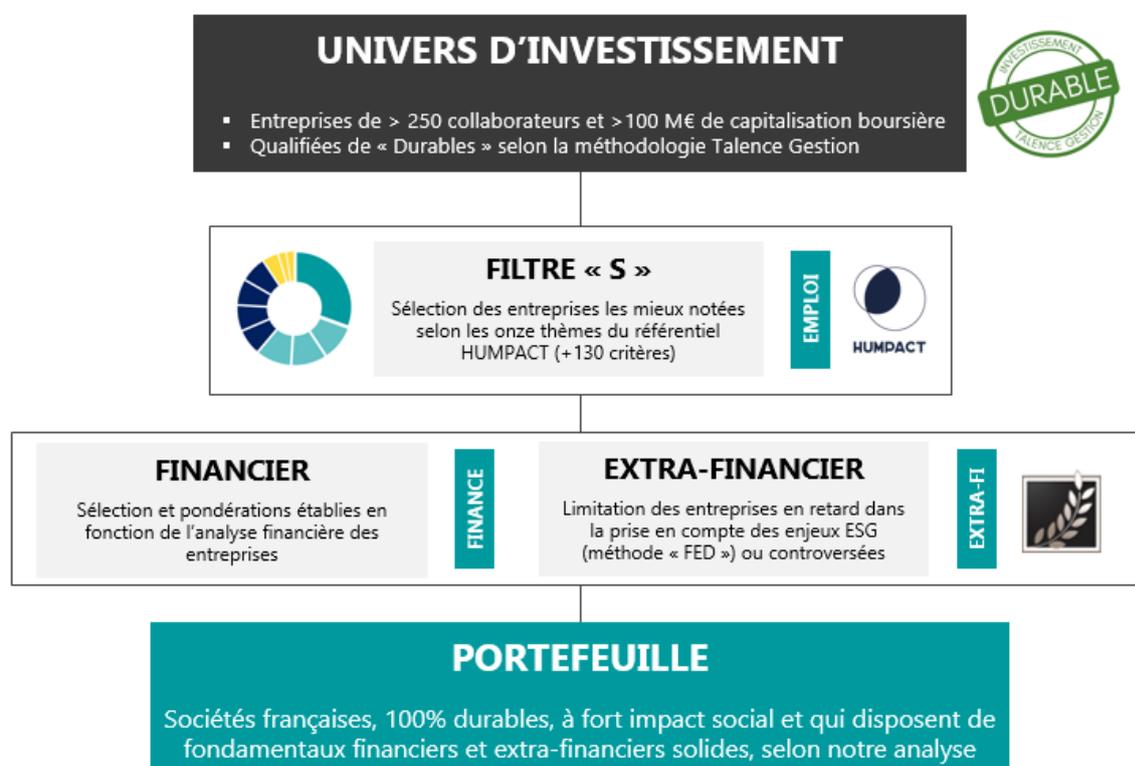
Il investit 100% de ses actifs dans des entreprises considérées comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Produit Financier investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social (pour ce Produit Financier : objectif social)
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance

Sont exclus les sociétés productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et enfin, les sociétés liées à l'armement militaire controversé.

En intégrant une dimension sociale contraignante et systématique en amont du processus d'investissement traditionnel, le fonds s'inscrit ainsi dans une démarche proactive au service de l'emploi en France en investissant prioritairement dans des entreprises favorisant une politique sociale dynamique et favorable au tissu économique du pays.

Une plus grande transparence des émetteurs cotés en France sollicités par le biais de notre démarche d'engagement ainsi que la création d'emplois dans l'hexagone sont 2 objectifs majeurs que nous poursuivons.



Le processus d'investissement repose sur 2 étapes successives : l'application d'un filtre extra-financier "Score Emploi" (sur la base de 130 critères relatifs aux politiques sociales des sociétés,



dont les critères liés à l'emploi) puis l'analyse fondamentale de la société (analyse financière et gestion active) ainsi qu'une analyse extra-financière plus large liée à notre Scoring interne ESG.

Tout d'abord, l'univers d'investissement fait l'objet chaque année d'une notation extra-financière sur le volet social. Toutes les entreprises de l'univers sont ainsi comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 à 5 étoiles.

Ensuite, à l'issue du processus de notation extra-financier, l'équipe de gestion sélectionne des sociétés parmi les valeurs disposant d'une note minimale de 3 étoiles, selon l'approche dite "best in universe" qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier et respectant ses exigences en matière d'analyse financière.

Il en résulte un taux d'exclusion d'environ 40% de l'univers noté, l'équipe de gestion se concentre ainsi sur un gisement d'entreprises très qualitatif d'un point de vue social.

Au sein des 60% environ de sociétés ayant obtenu la note minimale requise, l'équipe de gestion opère une sélection sur la base de 3 éléments :

- l'analyse financière et boursière de la société
- sa cohérence sectorielle
- la liquidité du titre

Chacune des sociétés constituant le portefeuille fait l'objet d'une analyse financière fondamentale, appuyée par le "Scoring Talence Gestion", afin de valider la pertinence du choix d'investissement et de déterminer sa pondération au sein du portefeuille.

Par ailleurs, la dimension de la liquidité et de la répartition sectorielle est également analysée et prise en compte par l'équipe de gestion.

La gestion et le suivi des positions sont actifs, l'équipe de gestion traitant au quotidien les informations et actualités concernant les titres dans lesquels le fonds est investi, que ce soit en matière de critères financiers ou extra-financiers concernant l'emploi.

Les valeurs faisant l'objet d'alertes (extra-financières ou financières) peuvent alors être sorties du portefeuille (elles seront alors remplacées par d'autres sociétés sur la base du schéma de sélection précédemment présenté) ou mises sous surveillance.

La gestion du fonds intègre donc une stratégie d'investissement socialement responsable sur le thème de l'emploi en France, basée sur un référentiel d'analyse transparent et objectif.

### **III.4 Les principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte au sein des fonds ISR**

En tant qu'investisseur de long terme, la prise en compte des sujets environnementaux comme le changement climatique liée à la protection de l'environnement et à l'usage modéré des ressources naturelles dans la politique d'investissement de Talence Gestion est primordiale.

Dans ce contexte, Talence Gestion prête une attention particulière aux critères environnementaux, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans ses décisions d'investissement.



Ainsi, le dispositif de reporting présentant les données des entreprises sur les aspects environnementaux a été et sera renforcé avec des indicateurs d'émissions de GES ou encore des indicateurs liés à la part des activités durables des investissements effectués.

### **Talence Epargne Utile**

Sur les petites et moyennes entreprises cotées, Talence Gestion travaille à partir de données provenant de Gaïa Research (EthiFinance). Concernant l'analyse des entreprises, les critères environnementaux couvrent trois grands thèmes :

- **La stratégie environnementale** : formalisation d'une politique environnementale (enjeux et objectifs), existence d'un système de management environnemental ; objectifs en matière de préservation de la biodiversité ;
- **La maîtrise des impacts environnementaux** : consommation d'eau, production de déchets, déploiement d'un dispositif de tri, actions pour réduire les volumes d'intrants/déchets, part des déchets valorisés ou recyclés ;
- **La maîtrise des risques associés au changement climatique et contribution à la transition énergétique** : plan d'actions pour réduire l'empreinte carbone/énergétique de l'entreprise, initiatives pour réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels et de la logistique, réalisation d'un audit énergétique et BEGES, consommation d'énergie, émissions de GES, etc.

De plus, les enjeux relatifs aux produits/services des entreprises sont également pris en compte, certains comportant un lien fort avec les enjeux climatiques : démarche d'éco-conception des produits, identification des produits/services à valeur ajoutée environnementale ou sociale, part des activités répondant directement à un Objectif de Développement Durable de l'ONU (ODD).

### **Talence Humpact Emploi France**

La notation FED, prise en compte au sein du fonds Talence Humpact Emploi France, tient compte du thème Environnement pour 25% et 5 domaines sont évalués particulièrement :

- les politiques de l'entreprise en lien avec la biodiversité (limitation des impacts environnementaux via des plans d'actions) ;
- la gestion des déchets (réduction, recyclage) ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'intensité carbone de l'entreprise ;
- la consommation de ressources de l'entreprise (eau, intensité énergétique) ;
- l'utilisation d'énergies vertes en vue de favoriser la transition énergétique.

## **III.5 Les méthodologies d'analyse et d'évaluation ESG**

### **Notation ESG - Talence Epargne Utile**

Selon la méthodologie de notation de Gaïa Research, les critères (décrits dans le point III.5) sont notés et entrent, de manière « équilibrée », dans la note globale ESG de l'entreprise. Le résultat final de la notation est déterminé sur 100 et la note la plus élevée représente la société ayant eu les meilleurs résultats dans son engagement ESG.



EthiFinance s'attache à affiner ses analyses basées sur les documents publics en dialoguant avec les entreprises et leurs parties prenantes, lui permettant ainsi d'obtenir la documentation et les informations nécessaires à la réalisation de l'analyse et de l'évaluation ESG de l'émetteur, selon le référentiel défini.

Les principales sources qui ont directement inspiré le référentiel de Gaïa Research ou plus largement influencé la recherche sont diverses :

#### **Sources transverses :**

- Norme ISO 26 000 (norme sur la responsabilité sociétale créée en 2010 qui donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable, norme non certifiable).
- Article 225 du Grenelle 2 sur les obligations de reporting extra-financier.
- Référentiel de la GRI : La Global Reporting Initiative (GRI) est une initiative internationale à laquelle participent des entreprises, des ONG, des cabinets de consultants, des universités pour élaborer un cadre et des règles destinées aux entreprises soucieuses de développement durable. Elle élabore et diffuse des lignes directrices et référentiels pour aider les entreprises à produire un reporting RSE. En France, c'est l'ORSE qui travaille sur la mise en œuvre du référentiel GRI par les entreprises.
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Recommandations pour une conduite responsable des entreprises dans le contexte international.
- Les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.
- La législation française (Code du travail, Loi sur la transition énergétique, etc.).
- La législation européenne (Directive sur le reporting extra-financier, Directive européenne sur l'efficacité énergétique, réglementation sur les ICPE, etc.).

#### **Gouvernance**

- Principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE (révision 2015).
- Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révision 2015).
- Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (2009).

#### **Social**

- Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Les huit conventions fondamentales pour les droits de l'homme au travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).
- Norme OHSAS 18 001 (management de la santé et la sécurité au travail).

#### **Environnement**

- Norme ISO 14 001 (management de l'environnement).
- Norme ISO 50 001 (management de l'énergie).

#### **Parties prenantes externes**

- SA 8000 (respect des droits humains au travail y compris chez les fournisseurs).

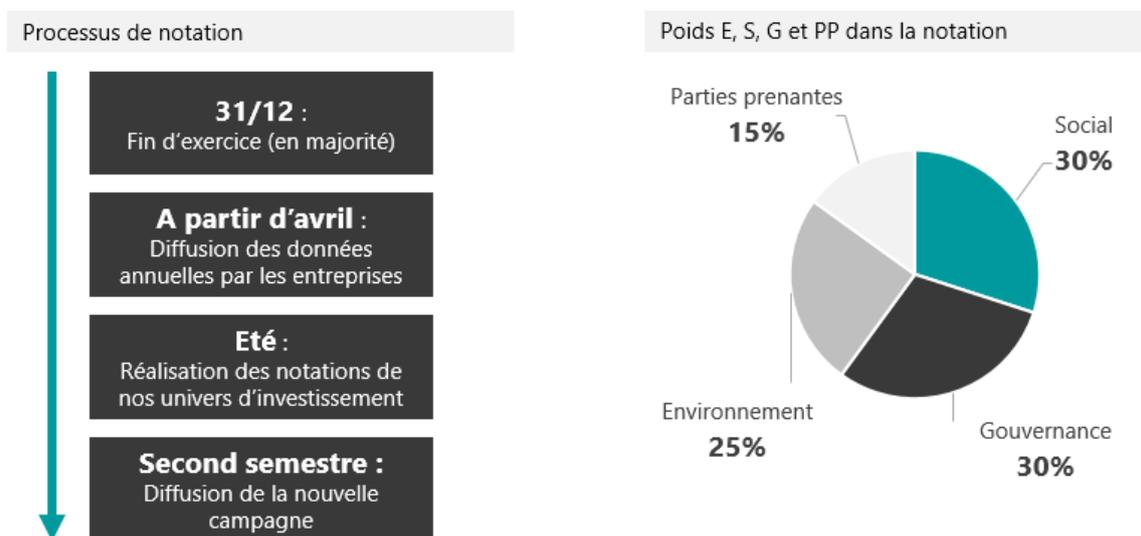


- Code de conduite relatifs aux fournisseurs (Business Social Compliance Initiative (BSCI), Global Social Compliance Programme Code (GSCPC), Initiative Clause Sociale (ICS).

### Notation ESG - Talence Humpact Emploi France

Utilisé dans le processus de sélection des entreprises en portefeuille, la Méthode FED consiste à attribuer une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon 70 critères extra-financiers. Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières externes (Document d'enregistrement universel des sociétés, rapports RSE, contacts avec les entreprises analysés, fournisseurs de données ESG, etc.)

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties prenantes (détails disponibles dans le point III. 3), selon la répartition ci-après.

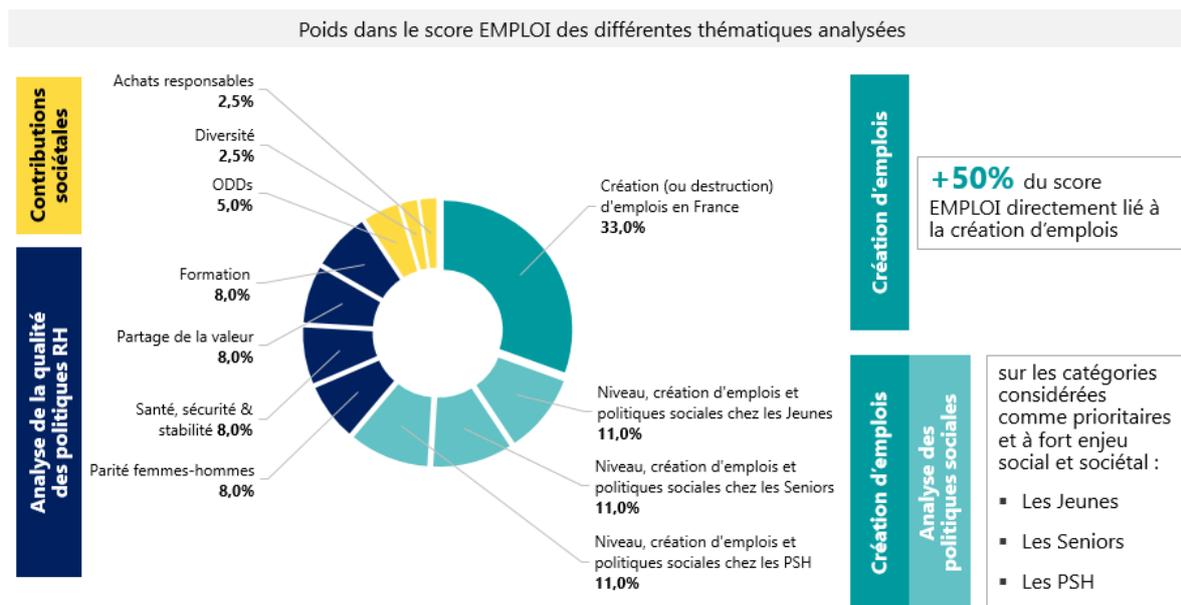


La notation FED tient compte du thème Environnement pour 25% et 3 domaines sont évalués particulièrement :

- les politiques de l'entreprise en lien avec la biodiversité et le traitement des déchets ;
- les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité carbone de l'entreprise, et ;
- la consommation de ressources de l'entreprise (telles que l'eau ou l'électricité).

### Notation « S » - Talence Humpact Emploi France

Le score HUMPACT est fondé sur l'approche Best-in-Universe : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur. Pour certaines catégories de la qualité de l'emploi, les entreprises sont également comparées selon l'approche Best-in-Class en raison de l'impact structurel du secteur sur l'indicateur. Le score mathématique obtenu est une note entre 0 et 1 issu de la pondération de l'ensemble des catégories. Ensuite, il est traduit en une notation simplifiée allant de 1 à 5 étoiles.



Dans un souci d'équité, HUMPACT valorise tant le nombre d'emplois créés en absolu qu'en relatif à la taille de la structure  
PSH : Personnes en Situation de Handicap

Au sein de chaque catégorie, 2 périmètres géographiques sont considérés :

- **Groupe** : les données sont à l'échelle du groupe ;
- **Local** : les données liées à l'emploi local concernent la France dans 91% des entreprises détenues par le portefeuille et l'Europe ou l'EMEA dans les autres cas.

A ce jour, les indicateurs de la catégorie effectifs généraux sur les données locales. Les indicateurs quantitatifs des verticales ont systématiquement été construits sur les données globales. La logique qui prévaut est que la politique de l'entreprise est la même au niveau France et Groupe concernant les jeunes, les seniors, la parité femmes-hommes et les PSH. Lorsque nous ne disposons pas des données Groupe mais seulement des données locales, nous calculons les indicateurs avec les données locales.

### III.6 Fréquence de mise à jour des notations

#### Talence Epargne Utile

L'évaluation des émetteurs est réalisée chaque année par Ethifinance. La méthodologie est constante sur le principe mais le nombre de critères et la pertinence des critères est revue annuellement. Les évolutions de méthodologie sont ensuite présentées au Comité Scientifique composé d'experts représentant les parties prenantes, qui les discute et valide le cas échéant.

#### Talence Humpact Emploi France

La méthodologie de notation Humpact repose sur la collecte primaire des données brutes dans les documents de référence publiés par les émetteurs chaque année. Les émetteurs ont la possibilité de valider et compléter ces informations grâce à un questionnaire envoyé après la saisie des premières informations dans la base de données Humpact. La méthodologie de notation et les critères de notation sont revus annuellement par l'agence (nombre, pertinence, nature des critères).



Les notations liées à la méthode FED sont réalisées annuellement. La méthodologie de notation et les critères de notation sont revus annuellement dans le cadre du comité d'Investisseur Responsable interne.

### **III.7 Suivi et traitement des controverses**

Avec l'appui de ces partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière, Talence Gestion a mis en place un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG. Est qualifié de « Controverse ESG » tout événement et/ou élément de la vie de l'entreprise, qui semble, selon Talence Gestion, non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers.

Le process mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors, qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, nous engageons un dialogue ciblé et pragmatique avec l'entreprise concernée. L'objectif de cette démarche est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le respect de la procédure de suivi des controverses est effectué par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Talence Gestion.

Par ailleurs, appliqué à l'ensemble de la couverture de la Gestion Collective, l'équipe de gestion tend à renforcer son dispositif de veille sur les controverses qui pourrait impacter les émetteurs non suivis par nos partenaires extra-financiers. A noter, qu'une majorité des positions en titres vifs au sein de la Gestion Privée sont couverts par la Gestion Collective, permettant une éventuelle action commune de dialogue avec l'émetteur.

Notre procédure de suivi des controverses est composée de plusieurs étapes :

#### **Identifier**

Deux partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière des entreprises cotées travaillent en collaboration avec l'équipe de gestion pour identifier, suivre et évaluer les potentielles controverses des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis : EthiFinance et Humpact.

Lors de chaque Comité Collégial en présence des équipes d'EthiFinance les équipes de gestion de Talence Gestion et d'analyse extra-financière de l'agence de notation en lien avec le fonds Talence Epargne Utile font le point sur les controverses identifiées sur les valeurs en portefeuille. Ces controverses sont classées en fonction de leur gravité estimée par les membres du Comité.

#### **Evaluer et décider**

En plus de la veille effectuée en interne, les partenaires de Talence Gestion communiquent les éléments relatifs aux controverses identifiées aux membres des Comité de Gestion. Ces derniers évaluent la controverse et déterminent le niveau de gravité de chacune de ces controverses.

A chacun de ces niveaux correspond une démarche et une réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille.



## **Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Epargne Utile**

Pour les controverses ESG et de Parties Prenantes identifiées par l'agence Ethifinance, les niveaux sont les suivants : « Faible », « Limité », « Significatif », « Fort » et « Critique ».

En cas de controverse, la société concernée est mise sous surveillance. Le titre est conservé dans le portefeuille. La controverse est suivie activement et une mise à jour est faite lors de chaque Comité, notamment afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifieraient de revoir à la hausse le niveau de gravité de cette controverse.

En cas de controverse d'un niveau « Fort » : Talence Gestion lance une procédure d'engagement. Son objectif est de pouvoir dialoguer avec l'entreprise afin d'estimer au mieux l'étendue et la pertinence des mesures correctives qu'elle met en œuvre. Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :

- Envoi d'une lettre d'engagement à la société en portefeuille concernée. En fonction de son appréciation de la situation, le gérant est susceptible de réduire sa position.
- En cas d'absence de réponse sous 1 mois, le Comité décide ou non de l'envoi d'une seconde lettre, indiquant notamment à l'entreprise qu'elle risque l'exclusion ;
- En cas d'absence de réponse à la deuxième lettre et/ou dialogue sous un délai de 2 mois, le Comité statue du maintien ou non de la société. En cas d'exclusion, l'émetteur reçoit une lettre d'information lui explicitant sa sortie du fonds.

En cas de controverse d'un niveau « Critique » : le Comité acte l'exclusion de la société du portefeuille après communication d'une lettre d'information à l'entreprise.

## **Suivi et traitement spécifiques au fonds Talence Humpact Emploi France**

Pour les controverses sociales identifiées (telles qu'un plan de sauvegarde de l'emploi ou des accusations de comportement négatif : sexisme, harcèlement, etc.) par l'agence Humpact, différents types de controverses existent : « Majeur », « Mineur ». De plus, certaines entreprises sont mises « sous-surveillance » si l'analyste identifie un événement négatif susceptible d'intervenir dans les prochains mois. L'équipe passera ainsi l'entreprise sous controverse. Depuis la création du fonds Talence Humpact Emploi France en juillet 2020, les plans sociaux sont relevés par Humpact. La méthode d'appréciation et d'intégration dans le score est la suivante pour chaque cas :

### **Plans sociaux et restructuration d'effectif**

Les plans sociaux ont été nombreux avec la crise sanitaire. Humpact a créé un référentiel permettant d'apprécier un plan social et ajuster les notations des sociétés.

Voici les différentes étapes à l'intégration du plan social dans le score :

- Relève de l'annonce du plan social et des effectifs concernés et classification des effectifs concernés selon 3 types : licenciements, départs volontaires, autres (réorganisation, accord de performance collective) ;
- Evaluation qualitative du plan social selon les critères suivants : niveau d'annonce du plan (en cours, terminé), contexte justifiant ou non un plan social et temporalité du plan (court terme, moyen terme, long terme), mise en place d'un dialogue constructif avec les syndicats, discours tenu par l'entreprise mettant en avant l'importance du capital



humain, suppression ou réduction des dividendes durant l'année du plan social, niveau d'efforts consentis par l'entreprise (nul, intermédiaire, exemplaire), estimation future (non disponible, amélioration, dépréciation) ;

- Calcul automatique du score de dépréciation selon l'évaluation qualitative et les effectifs concernés ;
- Application de la dépréciation sur le score final de la société (sur 5 étoiles) ;
- Surveillance continue du plan social et réajustements selon les différents signaux et articles publiés ;
- Clôture du plan social effective au moment du signalement.

### **Controverses sociales**

Les controverses « Mineures » ne font l'objet d'aucune modification du Score Emploi. En revanche, la succession de controverses mineures peut néanmoins aboutir à une controverse « Majeure ».

Les controverses « Majeures » ont un impact négatif sur le Score Emploi de l'entreprise concernée. Étant donné la diversité des controverses possibles, l'analyste doit construire une analyse spécifique à chaque controverse et déterminer l'impact final selon des critères clés pour l'évaluer.

Par la suite, une controverse « Majeure » peut aboutir à :

- La mise en place d'un dialogue avec l'entreprise pour comprendre la controverse, et ;
- L'exclusion de la société du fonds duquel elle fait partie (aucune société concernée à ce jour).

## **IV Processus de gestion**

### **IV.1 Prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille**

#### **Talence Epargne Utile**

La construction du fonds se fait en deux étapes. Premièrement, la notation extra-financière par Gaïa Research, agence de notation d'EthiFinance spécialiste des petites et moyennes capitalisations, puis la sélection et la construction du portefeuille mise en œuvre par Talence Gestion. Avec ce processus qui met en amont de l'analyse financière un filtre extra-financier, notre principe de gestion est ainsi appelé « Gestion active ESG ».

Le périmètre d'analyse du fonds porte sur les entreprises de taille petite ou moyenne. Selon notre référentiel, elles doivent respecter deux des trois critères suivants :

- Moins de 5 Mds € de chiffre d'affaires
- Moins de 5 Mds € de capitalisation
- Moins de 5 000 salariés

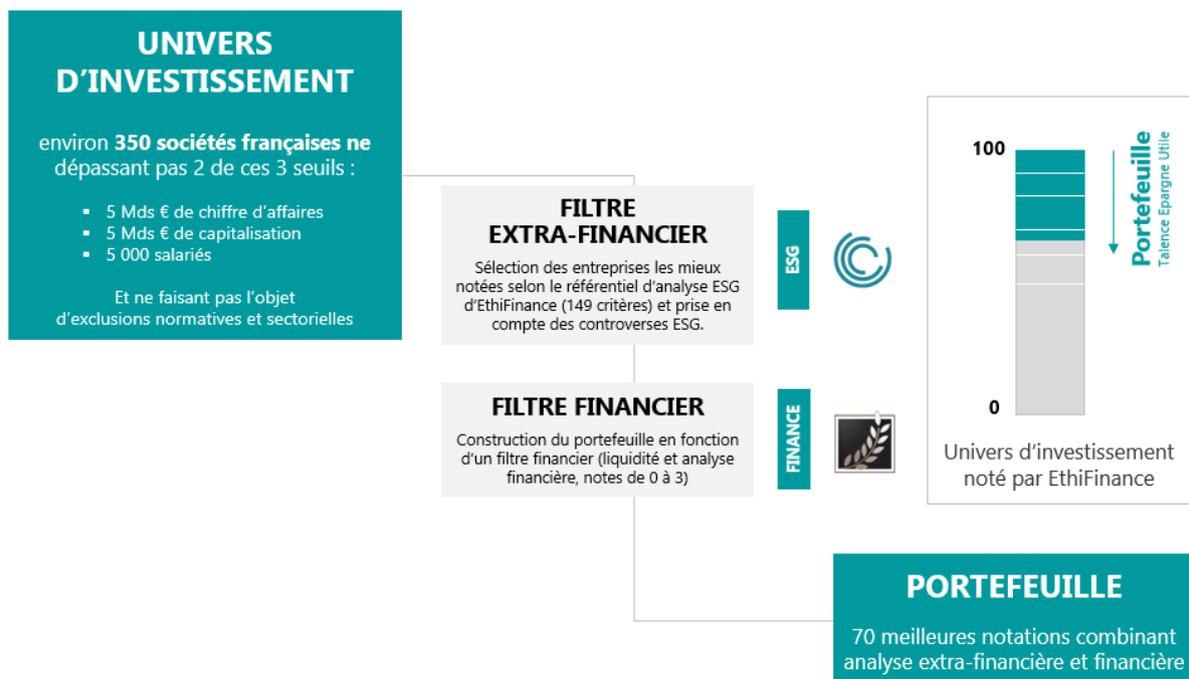
Notre partenaire EthiFinance exclut de son analyse les sociétés venant à l'encontre des conventions d'Oslo et d'Ottawa. Ainsi, notre politique d'exclusion est réalisée en externe avec un univers d'investissement qui exclut automatiquement ce type d'entreprises.



Notre univers d'investissement exclut également les sociétés productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitantes de mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et enfin, les sociétés liées à l'armement militaire controversé.

La gestion du fonds intègre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) qui s'apparente à la forme dite de « sélection ESG » (qui consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance ainsi que pour leurs parties prenantes externes) de type « Best-in-universe » (sélection des meilleurs émetteurs au sein de notre univers de valeurs éligibles).

Compte tenu de son approche « Best-in-universe », le fonds affiche, chaque année, un taux de sélectivité en nombre de valeur d'environ 50% par rapport à son univers d'investissement. Ce taux n'intègre pas les exclusions normatives et sectorielles déjà prises en compte dans le cadre de la définition de l'univers d'investissement.



L'équipe de gestion sélectionne les 70 meilleures notations extra-financières, en respectant deux règles : un filtre de liquidité et une appréciation financière favorable.

Cette dernière découle d'un processus basé sur l'analyse financière de Talence Gestion. Cette note comporte 4 niveaux (0-1-2-3). 3 étant la meilleure note et 0 correspondant à un avis « négatif » et peut être exclue du portefeuille. Cette note financière comprend l'analyse des thématiques suivantes :

- Marché, Business plan dont perspectives de l'activité et structure financière ;
- Qualité du management et appréciation de la communication financière ;
- Actualisation des cash flows et ratios de valorisation ;
- Momentum boursier (newsflow, dynamique des révisions EPS...).

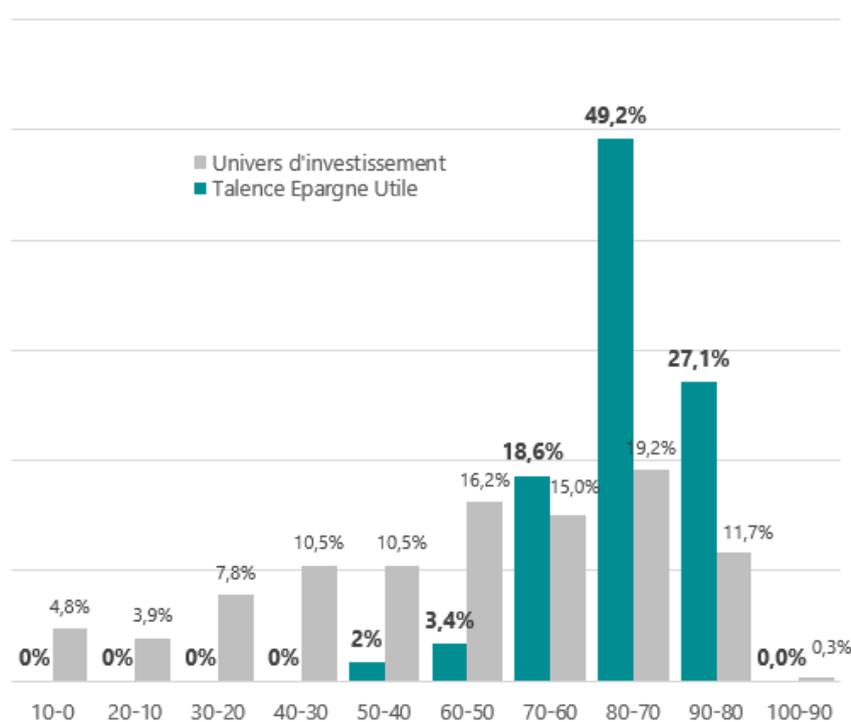


Il est à noter que plus de 75% des critères qui composent cette appréciation financière de 4 niveaux est couvert par le « Scoring Talence Gestion ». Le reste des critères concerne la dimension « momentum boursier » relatif à des critères plus dynamiques (newsflow, dynamique des révisions EPS...).

Ces résultats sur 100 sont répartis par tercile, pour obtenir une note financière entre 1 et 3, et contribue à déterminer un poids cible pour chaque valeur. La pondération des valeurs dans le portefeuille dépend principalement des critères financiers de Talence Gestion, également des critères extra-financiers et de la liquidité des titres.

Ainsi, le fonds est composé chaque année de sociétés « remarquables » sur le plan extra-financier et performantes sur le plan financier.

Répartition des notations extra-financières, en nombre de sociétés



Talence Epargne Utile est un fonds totalement investi en actions, sans obligations ni instruments de dettes. Nous n'intervenons pas sur les émetteurs souverains et les émetteurs publics, parapublics et supranationaux.

### Talence Humpact Emploi France :

La gestion du fonds affiche une stratégie d'investissement socialement responsable sur le thème de la création d'emplois durables en France.

Le périmètre d'analyse du fonds porte les sociétés françaises de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 5 milliards d'euros) et de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros), de tous secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant



des critères financiers et extra-financiers dans le domaine des politiques sociales, parmi un univers de sociétés dépassant les deux seuils suivants :

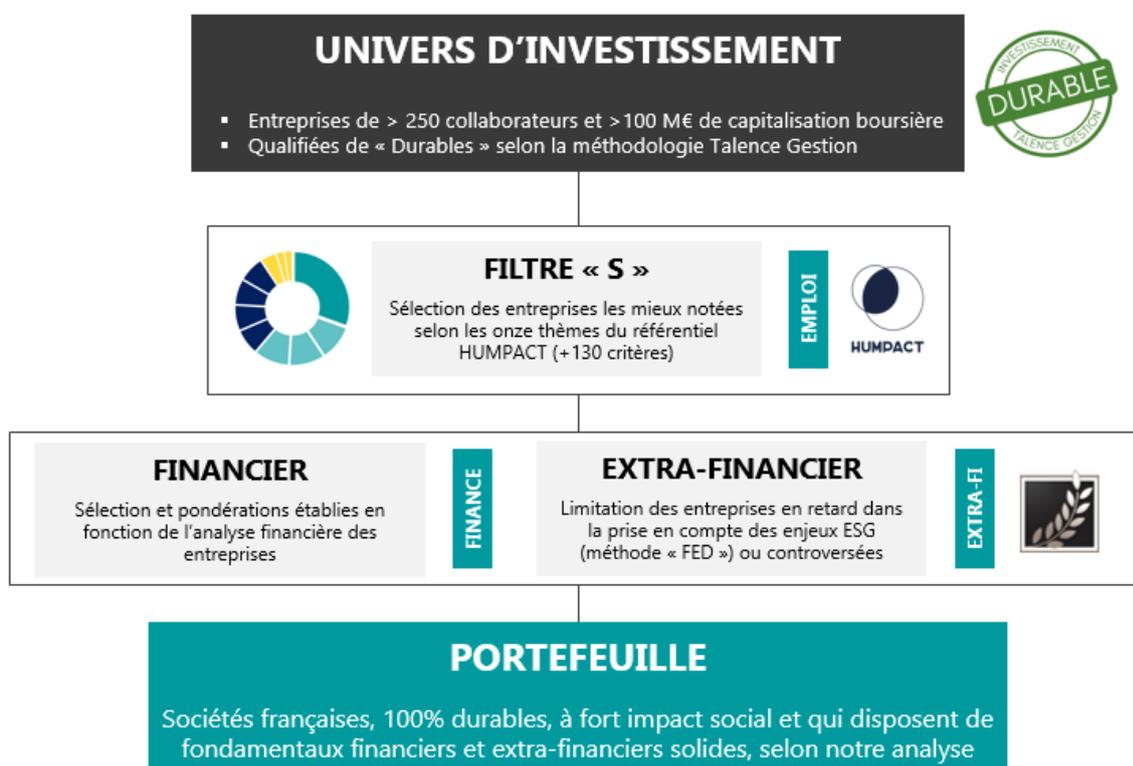
- 100 M € de capitalisation
- 250 salariés

En découlera un univers d'investissement d'environ 250 sociétés françaises.

Par ailleurs, en tant que fonds article 9, au sens SFDR, il investit 100% de ses actifs dans des entreprises considérées comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Produit Financier investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social (pour ce Produit Financier : objectif social)
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives)
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance

Le processus d'investissement repose sur 2 étapes successives : l'application d'un filtre extra-financier « S » (sur la base de 11 thèmes relatifs aux politiques sociales des sociétés, dont les critères liés à l'emploi) puis l'analyse fondamentale de la société (dimension financière et gestion active) ainsi qu'une analyse extra-financière plus large liée à notre Scoring interne ESG.





Tout d'abord, l'univers d'investissement fait l'objet chaque année d'une notation extra-financière. A l'issue du processus de notation extra-financier, l'équipe de gestion sélectionne des sociétés parmi les valeurs disposant d'une note minimale de 3 étoiles, selon l'approche dite « Best-in-universe » qui consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier et respectant ses exigences en matière d'analyse financière.

Le fonds peut être investi à hauteur de 10% maximum au marché Euronext Growth (petites capitalisations) et dans une poche de valeurs dites « jeunes pousses ». Ces entreprises affichent un plan de recrutement dynamique et crédible visant à atteindre les 250 collaborateurs à horizon 3 ans.

Il en résulte un taux d'exclusion d'environ 40% de l'univers noté, l'équipe de gestion se concentre ainsi sur un gisement d'entreprises très qualitatif d'un point de vue social.

Sont exclues les sociétés productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et enfin, les sociétés liées à l'armement militaire controversé. Le Fonds ne fera pas l'objet d'exclusions normatives au-delà des prescriptions légales.

Au sein des 60% environ de sociétés ayant obtenu la note minimale requise, l'équipe de gestion opère une sélection sur la base de 3 éléments :

- L'appréciation financière et boursière de la société,
- Sa cohérence sectorielle,
- La liquidité du titre.

Chacune des sociétés constituant le portefeuille fait l'objet d'une analyse financière fondamentale, appuyée par le « Scoring Talence Gestion », afin de valider la pertinence du choix d'investissement et de déterminer sa pondération au sein du portefeuille.

Par ailleurs, la dimension de la liquidité et de la répartition sectorielle est également analysée et prise en compte par l'équipe de gestion.

La gestion et le suivi des positions sont actifs, l'équipe de gestion traitant au quotidien les informations et actualités concernant les titres sur lesquels le fonds est investi, que ce soit en matière de critères financiers ou extra-financiers concernant l'emploi.

Les valeurs faisant l'objet d'alertes (extra-financières ou financières) peuvent alors être sorties du portefeuille (elles seront alors remplacées par d'autres sociétés sur la base du schéma de sélection précédemment présenté) ou mises sous surveillance.

Talence Humpact Emploi France est un fonds totalement investi en actions, sans obligations ni instruments de dettes. Nous n'intervenons pas sur les émetteurs souverains et les émetteurs publics, parapublics et supranationaux.



## **IV.2 Prise en compte des changements climatiques dans la construction des portefeuilles**

Les critères liés aux enjeux du changement climatique disposent d'une place importante dans nos méthodologies d'analyse (décrits dans le point III.4). Ils font ainsi partie intégrante du processus de sélection.

## **IV.3 Les émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG**

Le processus de sélection des valeurs repose en premier lieu sur une approche extra-financière.

Les gérants du fonds Talence Epargne Utile n'investissent que sur des titres compris dans l'univers d'investissement, tous notés par l'agence Gaia Research. Il n'y a donc pas d'émetteurs dans le portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG.

Les gérants du fonds Talence Humpact Emploi France n'investissent que sur des titres compris dans l'univers d'investissement, tous notés par l'agence Humpact. Il n'y a donc pas d'émetteurs dans le portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG.

## **IV.4 Changement dans le processus d'évaluation ESG**

Au sujet de notre méthode FED (présentée dans le point II.4), l'évolution des critères évalués est abordée lors du Comité Investisseur Responsable Interne réuni biennuellement.

Il est à noter que cette méthodologie complète les analyses extra-financière d'EthiFinance et d'Humpact, dont leurs méthodologies sont revues également en interne et de manière annuelle.

Le processus de gestion des fonds n'a pas évolué au cours des douze derniers mois.

## **IV.5 Part des actifs investie dans des organismes solidaires**

Les fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France n'investissent pas dans des titres non cotés et ne sont donc pas investis dans des organismes solidaires.

## **IV.6 Prêt et emprunt de titres**

Les fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France n'ont pas recours aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

## **IV.7 Instruments Dérivés**

Les fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France investissent uniquement en titres de sociétés que nous considérons avoir un impact concret sur l'économie réelle.

Le fonds n'a pas recours aux instruments dérivés qui ne constituent pas un mode de financement responsable et durable, sauf en cas de situation « exceptionnelle » pour la gestion des positions pendant une opération financière sur un titre.

Le fonds peut néanmoins investir dans des instruments intégrant des dérivés (Bons de souscription d'actions, Droits) dans le cadre d'OST sur les titres en portefeuille.



## IV.8 Investissement dans des OPC

A ce stade, le fonds Talence Epargne Utile n'a jamais investi dans un OPC depuis sa création.

Le fonds Talence Humpact Emploi France n'a jamais non plus investi dans un OPC depuis sa création. Toutefois, il se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de tous pays et en FIA de droit français.

Ces OPCVM/FIA seraient utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles. Il s'agirait donc exclusivement d'OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie. Si un tel cas de figure devait se présenter, l'équipe de gestion favoriserait les fonds monétaires ayant obtenu le Label ISR.

## V Procédures de contrôles internes ESG

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement est contrôlée annuellement par le RCCI (contrôle du respect des exclusions, contrôle des notations et du suivi de celles-ci, contrôle des degrés de sélectivité portant sur les univers notés, contrôle de l'application des filtres sur les périmètres des valeurs éligibles, contrôle du re-balancement des portefeuilles des fonds, contrôle de la prise en compte des controverses...). L'équipe de gestion Talence Gestion échangent régulièrement avec ses partenaires (EthiFinance et Humpact) sur les actualités extra-financières des émetteurs.

Pour le fonds Talence Epargne Utile, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et d'EthiFinance se réunit tous les mois.

Pour le fonds Talence Humpact Emploi France, un Comité collégial composé de membres de Talence Gestion et de l'agence Humpact se réunit tous les trimestres.

Ces Comités suivent la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable de leurs fonds respectifs. Ils se prononcent notamment sur les émetteurs susceptibles d'être mis sous surveillance ou exclus, la gestion des controverses, les actualités marquantes des sociétés et autres sujets en lien avec le fonds concerné.

Par ailleurs, le Comité de Direction suit l'avancement du déploiement de l'ISR et de sa démarche méthodologique.

## VI Mesures d'impact et reporting ESG

### VI.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds

#### Talence Epargne Utile

Une note ESG (sur 100) est calculée pour le fonds au global et selon les 4 thèmes extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes). Cette notation est comparée à celle de l'indice de référence, le CAC Small & Mid NR. Cette évaluation est publiée chaque mois dans le reporting du fonds.



La méthode de sélection de valeurs du fonds Talence Epargne Utile reposant sur une approche « Best-in-universe », son portefeuille est ainsi composé des valeurs qui, selon notre analyse, sont les plus performantes sur les critères extra-financiers.

Le reporting mensuel du fonds est l'occasion de mettre en avant une valeur détenue en portefeuille et de signaler ses initiatives en matière d'ESG et certains critères du référentiel de notation sur lesquels elle se distingue tout particulièrement (voir Annexe).

### **Talence Humpact Emploi France**

Un Score Emploi Humpact est calculé selon un nombre d'étoiles (entre 0 et 5 étoiles). Cette notation est comparée à celle de l'indice de référence du fonds, le CAC ESG NR. Cette évaluation est publiée chaque mois dans le reporting du fonds.

La performance ESG également comparée à son indice selon les différentes catégories analysées (création d'emplois, verticales emplois (Jeunes, seniors, personnes en situation de handicap), qualité d'emploi, politiques sociales, transparence, etc.)

## **VI.2 Indicateurs de performance ESG**

### **Talence Epargne Utile**

Nous illustrons les performances extra-financières et mesures d'impact du fonds, chaque année, avec 12 indicateurs qui permettent de mettre en avant notre performance ESG : performance environnementale, sociale, de gouvernance et liés aux parties prenantes et en matière de droits de l'homme.

Les indicateurs de performance ESG suivis chaque année sont les suivants :

- Part des entreprises en capacité de mesurer leurs émissions indirectes de CO2 (Scope 3)
- Initiatives visant à réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels ou des trajets domicile-travail
- Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses
- Promotion - Equité des genres (% de femmes dans l'effectif cadre / % de femmes dans l'effectif global)
- Gestion des compétences - Nombre moyen d'heures de formation par salarié
- Contribution moyenne à la création d'emploi (en volume)
- Partage de la valeur - Existence de dispositifs de partage des bénéfices hors dispositifs légaux
- Systèmes d'alertes déontologiques opérationnels
- Présentation de la stratégie RSE au Conseil au moins une fois par an
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction clients
- Réalisation de tests d'intrusion sur les systèmes informatiques
- Part des entreprises prenant en compte les droits humains dans leur chaîne de valeur et signature du Pacte Mondial des Nations Unies.

L'ensemble de ces indicateurs mesurés et suivis ainsi que la méthodologie de calcul de ces indicateurs peuvent être retrouvés dans le Rapport d'impact dédié au fonds.



## Talence Humpact Emploi France

Les indicateurs d'impact concernent principalement la dimension de l'emploi et des politiques sociales. Par ailleurs, nous publions un indicateur dans le domaine de l'environnement : les émissions de CO2 du fonds.

Nous nous engageons à obtenir une meilleure performance sur le volet Social (via plusieurs indicateurs dont la création d'emplois) ainsi que sur une plus faible intensité Carbone Scope 1 et 2 du fonds, au sein du volet Environnement.

Les indicateurs d'impact choisis peuvent évoluer suivant le support. Ces indicateurs sont principalement axés sur la transparence des émetteurs sur leurs politiques sociales, sur la création d'emplois au global et selon différentes verticales ainsi que sur certains ODD en lien avec les droits humains, mais également en fonction des sujets qui nous semblent avoir une résonance particulière dans la société civile et pour les investisseurs.

Le reporting mensuel du fonds est également l'occasion de mettre en avant une valeur détenue en portefeuille et de signaler ses initiatives et impact en matière d'emploi. Le texte ci-dessous est un extrait tiré du rapport mensuel du fonds Talence Humpact Emploi France pour le mois de septembre 2022.

Retrouvez dans le Rapport d'impact dédié au fonds, l'ensemble de ses indicateurs mesurés et suivis ainsi que la méthodologie de calcul de ces indicateurs.

### VI.3 Supports et média informant les investisseurs de la gestion ISR des fonds

Les notations extra financières des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France ainsi que les indicateurs extra-financiers d'impact sont communiqués régulièrement sur un grand nombre de supports de communication :

- Reporting mensuel
- Rapport annuel
- Présentation institutionnelle
- Rapport d'impact
- Rapport de politique d'engagement actionnarial
- Rapport sur l'exercice des droits de vote
- Focus sur un indicateur d'impact
- Rapport de gestion ESG

Les investisseurs du fonds peuvent obtenir à tout moment sur simple demande les documents listés ci-dessus. Ils peuvent être consultés sur le site internet de Talence Gestion :

- <https://www.talencegestion.fr/fonds/talence-epargne-utile-part-ac/>
- <https://www.talencegestion.fr/fonds/talence-humpact-emploi-france-ac/>
- <https://www.talencegestion.fr/investisseurresponsable/>

Enfin, de nombreuses publications sont effectuées au cours de l'année au sujet de notre démarche d'investisseur responsable sur notre page LinkedIn. Les indicateurs de performances



ESG, les reportings, et certaines démarches d'engagement font l'objet de publications régulières.

## VI.4 Résultats de la politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial

Retrouvez dans le Rapport de politique d'engagement actionnarial, l'ensemble de nos démarches.

Ce document est consultable sur notre site internet via le lien suivant : <https://www.talencegestion.fr/investisseurresponsable/>.

## VII Annexes

### VII.1 Reporting Talence Epargne Utile

#### TALENCE EPARGNE UTILE

Report Mensuel Septembre 2022 | Données au 30/09/2022

VI : 119,56 €

ENCOURS GLOBAL (MG) : 11,45 M€

INDICE DE REFERENCE : CAC MID & SMALL NR

DATE DE CREATION : 04/07/2016

ISIN : FR0013180098

#### COMMENTAIRE DES GERANTS

Julien Fauvel & Regis Lefort

Le contexte de forte inflation, que nous connaissons depuis bientôt 12 mois, et la poursuite du roulement monétaire des banques centrales visant à la ralentir auront fait chuter les marchés actions pour le second mois consécutif. Les perspectives de croissance mondiale revues en baisse pèsent également sur les indices (-11% pour le CAC Mid & Small NR sur le mois).

Talence Epargne Utile recule de 11,3% en septembre, provoqué par un repli généralisé de nos positions. Surtout en particulier la sous-performance des plus petites capitalisations, sensibles aux flux, ainsi que des actifs qui avaient été jusqu'à préservés, tels que les développeurs d'énergie décarbonés **La Française de l'Énergie** et **Voltaïa**. Par ailleurs, la publication dégradée de **Graines Voltz** ainsi que les décalages de projets chez **Hoffmann Green Cement**, ontient à l'abîme l'entreprise carbone, auront pénalisé la performance mensuelle du fonds. À l'inverse, nous avons noté **Evergreen**, parmi nos contributeurs positifs, qui défient des positions stratégiques dans ce contexte de tension énergétique.

Concernant les mouvements, nous avons renforcé **Kaufman & Broad**, **Udell**, **Nealey** et **Voltaïa**. À l'inverse, nous avons cédé **Awoay** et réalisé quelques allègements sur **Asystem** et **Bolon**.

#### NOTATION ESG

La moyenne des notes ESG des sociétés du portefeuille est de 74/100 contre 62 pour celle de son indice de référence selon le référentiel d'analyse ESG Influence défini par 4 thèmes extra-financiers.

Principales positions	(En %)	Poids
Voltaïa	3,1	3,1
si	2,9	2,9
Synergie	2,7	2,7
Covivo	2,6	2,6
Bolon	2,6	2,6

Principaux contributeurs du mois	Contribution (en %)	Contribution	
Transition Evergreen	0,05	Hoffmann Green	-0,64
Ipsos	0,01	LEGE	-0,62
ES2 Group	0,00	Equesans	-0,59
M6	0,00	Graines Voltz	-0,59
Altarea	0,00	Vetequind	-0,49

#### TALENCE EPARGNE UTILE

Report Mensuel Septembre 2022 | Données au 30/09/2022

#### Indicateurs d'impact par catégorie

##### ENVIRONNEMENT

Existence d'un plan d'actions en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses

2018: 90% | 2019: 91% | 2020: 91%

##### SOCIAL

Contribution moyenne à la création d'emploi (en volume)

2018: 251 | 2019: 188 | 2020: -257

##### GOVERNANCE

Partage de la valeur - Existence de dispositifs de partage des bénéfices (hors dispositifs légués)

2018: 91% | 2019: 83% | 2020: 84%

##### PARTIES PRENANTES

Part de des entreprises présent en compte des droits humains dans leur chaîne de valeur

2018: 84% | 2019: 88% | 2020: 90%

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Caractéristiques	Condition de souscription	Avertissement
ISIN : FR0013180098	Valorisation : quotidienne	Document à caractère commercial, simplifié et non contractuel. Le contenu de ce document ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement.
Valeur de la part à l'origine : 100 €	Cut-Off : 12h00	Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et sont présentées dans le dossier de référence du fonds hors commissions entrées/sorties.
Date de création : 04/07/2016	Dispositif centralisateur : CACEDS Paris	L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI qui doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription et le prospectus du fonds présentent les risques auxquels le fonds est exposé sont disponibles directement auprès de Talence Gestion et sur son site internet à l'adresse suivante <a href="http://www.talencegestion.fr">www.talencegestion.fr</a>
Durée de placement recommandée : 5 ans	SA SIFPCE OPCVM 01 27 75 18 53	
Profil de risque : 6/7	Frais de gestion fixes annuels : 2,06% TTC maximum	
Catégorie Morningstar : Actions France Petites et Moyennes capitalisations	Commission de surperformance : 20% TTC de la performance annuelle du FCF au-delà de la performance de l'indice de référence, si la performance est positive avec clause de High Water Mark	
Classification SFDR : Article 8	Frais d'entrée : 2% TTC maximum	
Bipolaires : PIS et assurance vie	Frais de sortie : naant	
UCITS : Oui	Souscripteurs concernés : tous souscripteurs	
Relations investisseurs		
Julien FAUVEL   +33 1 53 96 31 31   +33 6 07 53 66 64   <a href="mailto:jfaque@talencegestion.fr">jfaque@talencegestion.fr</a>		

Le texte ci-dessous est un extrait tiré du rapport mensuel du fonds Talence Epargne Utile pour le mois de septembre 2022 :



Ce mois-ci, nous mettons à l'honneur **Groupe M6** (position de 2,0% au 30/09/2022), groupe de médias français. Le résultat de la campagne Gaïa Research 2021 concernant cette société suggère une maturité en termes de prise en compte des enjeux extra-financiers. La société obtient 78/100 pour son exercice 2020 concernant ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La politique sociale mise en place par **Groupe M6** obtient 84/100. La société fait preuve d'une grande transparence sur ses indicateurs sociaux dont le périmètre couvre la totalité du Groupe. Il communique sur la gestion prévisionnelle des compétences de ses salariés et 42% des salariés ont bénéficié de formations. D'autre part, la société a formalisé un engagement pour l'adaptation des conditions de travail en cas de situations familiales ou de santé exceptionnelles afin de favoriser le maintien dans l'emploi. Ce dernier comprend l'aménagement du temps de travail en cas de maladie ou de suivi médical du salarié, notamment en cas de maladie chronique, l'aménagement du temps de travail en cas de maladie ou d'hospitalisation d'un membre de la famille ainsi que le télétravail pour des situations très exceptionnelles en lien avec le médecin du travail.

En matière de gouvernance **Groupe M6** obtient 83/100. Il muscle notamment sa politique d'éthique des affaires qui est formalisée depuis plusieurs années. La société dispose d'un système d'alertes confidentielles avec référent. D'autre part, en matière de pratiques responsables en matière de lobbying, elle communique au travers du code générique de registre de transparence de la Commission européenne sur ses actions de représentation d'intérêts ainsi que sur ses dépenses liées au lobbying. De plus, le Groupe a mis en place depuis deux ans un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce dernier détermine les actions permettant de résister au choc, au maintien des activités essentielles puis à la reprise normale de l'activité.

En matière d'environnement, **Groupe M6** obtient 80/100. Sa politique environnementale est publiée depuis de nombreuses années et un système de management environnemental est mis en place. De manière plus globale, une direction de l'engagement, afin d'incarner, piloter et mieux coordonner la politique, est créée. D'autre part, un bilan des émissions de gaz à effet de serre est réalisé et les émissions du scope 1 et 2 mais également du scope 3 sont publiées.

## VII.2 Focus sur un indicateur d'impact



**TALENCE EPARGNE UTILE**  
Focus sur un indicateur d'impact

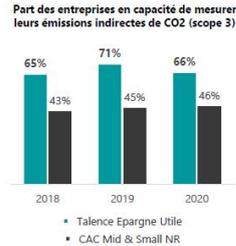
**IMPACT ENVIRONNEMENTAL : PART DES ENTREPRISES EN CAPACITE DE MESURER LEURS EMISSIONS INDIRECTES DE CO2 (SCOPE 3)**

Le terme « scope » est utilisé lors des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise. Il existe **trois niveaux** qui catégorisent ces émissions. Le scope 3 est le **périmètre le plus large**. Il correspond aux **émissions indirectes de l'entreprise**, en amont et en aval de la chaîne de valeur c'est-à-dire les émissions liées aux fournisseurs, à l'utilisation et à la fin de vie des produits.

Si le reporting du scope 1 et 2 est désormais une pratique courante, ce n'est pas encore le cas pour le scope 3. C'est pour cela que nous considérons qu'une entreprise communiquant sur ses résultats scope 3 fait preuve d'**ambition et d'une volonté de transparence** dans la prise en compte des enjeux climatiques. De plus, cela peut lui permettre d'**explorer les pistes de réduction de ses émissions** sur toute sa chaîne de valeur.

**PERFORMANCE DE TALENCE EPARGNE UTILE**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'indicateur sur trois ans en comparant les performances du fonds **Talence Epargne Utile** et de son indice de référence, le CAC Mid & Small NR. Il montre que Talence Epargne Utile surperforme son indice de référence : 66% des entreprises composant le fonds mesurent leurs émissions indirectes de CO2 en 2020 (contre 46% pour son indice).



Année	Talence Epargne Utile	CAC Mid & Small NR
2018	65%	43%
2019	71%	45%
2020	66%	46%

Parmi les sociétés composant Talence Epargne Utile, **Chargeurs** », au premier semestre 2020, réalise son bilan carbone scope 3 prenant en compte l'ensemble de ces éléments : les achats, le fret, les déchets et l'utilisation.

**Rémy Cointreau** intègre les facteurs d'émission réels de ses fournisseurs (principalement les carriers et les transporteurs). Ce résultat témoigne du travail conjoint avec ses fournisseurs, afin d'utiliser leurs facteurs d'émission plus précis dans les bilans carbone.

Source : Gaïa Research 2020



**TALENCE EPARGNE UTILE**

**Un fonds pionnier cherchant à allier performance et utilité**

- Fonds actions 100% français**
- Investi dans les PME-ETI\* « responsables »**
- Label Reliance** qui garantit aux épargnants d'être au plus près des entreprises françaises
- Premier fonds labélisé Small & Midcaps France**
- Indice de référence : CAC Mid & Small NR**
- 1er prix aux Trophées de la Finance Responsable**

**Près de 150 critères extra-financiers notés**

- ENVIRONNEMENT** : 32 critères
- SOCIAL** : 42 critères
- GOVERNANCE** : 56 critères
- PARTIES PRENANTES EXTERNES** : 19 critères

**Quelle est la contribution des indicateurs d'impacts sur la gestion du fonds ?**  
Labélisé ISR et « Reliance », le fonds **Talence Epargne Utile** est créé en juillet 2016. Il s'agit d'un fonds investi dans des PME françaises s'illustrant, selon Talence Gestion, tant par leurs résultats financiers que par l'ambition de leur politique de responsabilité sociale.

Gaïa Research, agence indépendante de recherche ESG d'EthiFinance est spécialisée dans l'évaluation extra-financière des entreprises de taille moyenne. Grâce aux expertises combinées de Talence Gestion et d'EthiFinance, le fonds **Talence Epargne Utile** investit dans des entreprises créant de la valeur et contribuant au développement durable.

L'évaluation extra-financière relevant d'une certaine technicité, il nous est apparu important de présenter des indicateurs d'impact très concrets permettant de mesurer l'utilité des investissements du fonds ainsi que leur qualité en termes ESG et du respect des parties prenantes.

**Comment sont mesurés les indicateurs d'impacts ?**  
Les impacts sont calculés annuellement en agrégeant les données des entreprises sélectionnées sur un indicateur donné. Le périmètre reste stable ainsi que la méthodologie de scoring utilisée.

WWW.TALENCEGESTION.FR | contact@talencegestion.fr  
Siège : 38, avenue Hoche - 75008 Paris | 01 83 96 31 52  
Bureau de Nord : 299, avenue de la République - 92700 Marolles-en-Banlieue | 01 83 96 31 30  
Bureau de Lyon : 11, rue Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or | 01 83 96 31 05  
SOP agréée par l'AMF n°OP-10000191 | Courtier d'assurance : CH&A n°10072621 | SAS au capital de 450 000 € RCS Paris n°521 619 060

WWW.TALENCEGESTION.FR | contact@talencegestion.fr  
Siège : 38, avenue Hoche - 75008 Paris | 01 83 96 31 52  
Bureau de Nord : 299, avenue de la République - 92700 Marolles-en-Banlieue | 01 83 96 31 30  
Bureau de Lyon : 11, rue Voie Lactée - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or | 01 83 96 31 05  
SOP agréée par l'AMF n°OP-10000191 | Courtier d'assurance : CH&A n°10072621 | SAS au capital de 450 000 € RCS Paris n°521 619 060





Le texte ci-dessous est un extrait tiré du rapport mensuel du fonds Talence Humpact Emploi France pour le mois de septembre 2022 :

Notre valeur du mois de septembre est un fleuron français né en 1886 et aujourd'hui leader mondial des pneus et de la mobilité. Connu pour son "bonhomme" ou encore son guide, il s'agit bien sûr de **Michelin** (position de 3,38% au 30/09/2022). En plus d'innover sur le plan environnemental à travers l'économie de la fonctionnalité par exemple, **Michelin** se distingue également sur le plan social au travers de politiques en faveur de la parité et d'un ancrage territorial fort. Avec plus de 124 000 salariés à travers le monde et 18 700 en France (soit 15% des effectifs), le groupe obtient le score Humpact de 3,5 étoiles sur 5, ce qui fait de lui un bon élève, voire du meilleur élève au sein du secteur automobile.

**Michelin** exerce dans un secteur très masculin et ne déroge pas à la règle, il compte 19,7% de femmes dans ses effectifs. Néanmoins, l'entreprise se démarque grâce à la part des femmes dans les postes à responsabilité. Parmi les managers du groupe, on compte 29% de femmes, parmi le comité exécutif 36% et, enfin, parmi le conseil d'administration, 45%. Ces chiffres illustrent une réelle volonté de la part de la direction de changer de paradigme et de briser le plafond de verre. Ces chiffres encourageants s'accompagnent de politiques ambitieuses que ce soit sur l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, sur les niveaux de salaires entre les hommes et les femmes ou sur la visibilité des femmes dans les métiers de l'industrie. Symbole de cet engagement fort, **Michelin** est pour la première fois nominé à l'occasion du Grand Prix de l'Emploi 2022 dans la catégorie Parité.

Sur une autre thématique, **Michelin** œuvre également pour le développement économique de son territoire. En 2021, le groupe a signé 70 conventions par lesquelles **Michelin** s'est engagé à soutenir la création de 1 145 emplois dans des entreprises locales. Les aides financières engagées pour l'année écoulée représentent environ 4,3 millions € d'aides accordées sous forme de prêts ou de subventions. Ces actions s'illustrent par exemple à travers l'accompagnement de sites en réorganisation industrielle comme le site de la Roche-sur-Yon, l'accompagnement de TPE/PME de secteurs variés comme un "Café Joyeux" à Tours, ou encore la participation à un projet "territoire zéro chômeur" à Clermont-Ferrand

#### VII.4 Définition des termes relatifs à l'ISR

**AFG** : L'Agence Française de la Gestion financière est l'organisation professionnelle de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. <http://www.afg.asso.fr>

**AFNOR** : L'association AFNOR et ses filiales constituent un groupe international au service de l'intérêt général et du développement économique. Il conçoit et déploie des solutions fondées sur les normes, sources de progrès et de confiance. <http://www.afnor.org>

**Agence de notation extra-financière** : Les agences de notation extra-financière, analysent et notent les entreprises, les Etats ou les organisations supranationales du point de vue de leur comportement vis à vis du développement durable, c'est-à-dire selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

**Critères ESG** : Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

Dimension Sociale / Sociétale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise.



Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

**Développement durable** : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs." (Rapport Brundtland, août 1987, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement) Ce concept intègre au moins trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

**Emetteurs** : Les émetteurs sont les agents, publics ou privés, en quête de ressources destinées à financer leurs investissements : les entreprises, les Etats, les collectivités locales.

**Engagement** : Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

**EUROSIF** : Forum Européen de l'Investissement Socialement Responsable, EUROSIF, association européenne de promotion des pratiques d'investissement durable et responsable, a été créé en 2001 par les Forums Nationaux Européens partageant la même mission. Ses membres rassemblent un large éventail de parties prenantes de l'industrie de l'investissement responsable, des gestionnaires de fonds à leurs prestataires de services spécialisés comme les agences de notation extra-financière par exemple. Basé à Bruxelles, Eurosif se concentre essentiellement sur les activités de plaidoyer en faveur de l'ISR et de la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'investissement auprès des institutions européennes, sur la promotion du Code de Transparence Européen ainsi que sur la recherche et la réflexion autour des pratiques du marché et de leurs évolutions. Eurosif est aujourd'hui l'organisation européenne de référence pour tout acteur intéressé par le développement des pratiques d'investissement responsable. <http://www.eurosif.org>

**FIR** : Le Forum pour l'Investissement Responsable fondé en 2001 est une association qui a pour vocation de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable en France. Le FIR regroupe l'ensemble des « acteurs » de l'ISR : investisseurs institutionnels, sociétés de gestion, sociétés de courtage, agences de notations extra-financières, sociétés de conseils aux investisseurs, organisations de place, universitaires et représentants des syndicats. Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des institutions et des leaders d'opinion ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance au travers, notamment, de la plateforme CorDial. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. <http://www.frenchsif.org>

**ISR (Investissement Socialement Responsable)** : Application des principes du développement durable à l'investissement. Approche consistant à prendre simultanément et systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social / sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en oeuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion ou les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, des critères de dialogue avec les émetteurs.



**ODD (Objectifs de Développement Durable)** : Au nombre de 17, ces objectifs mondiaux couvrent l'intégralité des grands défis planétaires (climat, biodiversité, énergie, eau, pauvreté, égalité des genres, prospérité économique ou encore paix, agriculture, éducation...). Adoptés en 2015 par l'ONU, ces ODD sont un appel à agir et définissent des objectifs à atteindre d'ici 2030. Par exemple, la première cible de l'ODD 3, portant sur le bien-être et la santé, est « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes ».

**OPC (Organismes de Placement Collectif)** : Appellation qui recouvre les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et les fonds d'investissement alternatifs (FIA).

**Pacte Mondial** : Le Pacte Mondial a été lancé, en janvier 2000, lors du Forum Economique Mondial de Davos par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies avec l'ambition d'unir la force des marchés à l'autorité des idéaux individuels". Les entreprises qui le signent s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux relatifs au droit de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

**Parties prenantes** : Tout groupe ou tout individu pouvant affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation. Dans le cas d'une entreprise, ce terme désigne l'ensemble des personnes physiques ou morales (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivités locales, ONG, syndicats, société civile...) qui ont des liens directs ou indirects avec celle-là.

**Principes pour l'Investissement Responsable** : Les PRI, lancés en 2005, sont une initiative du Secrétaire Général des Nations Unies. Les signataires s'attachent à respecter 6 principes relatifs à l'intégration des critères ESG dans leurs pratiques d'investissement. <http://www.unpri.org/principles/french.php>

**RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** : Application des principes du développement durable à l'entreprise. Intégration volontaire par les entreprises, en sus de critères économiques usuels, de préoccupations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) à leurs activités et à leurs relations avec les parties prenantes.



## A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF (n° GP-10000019), entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement, au service des projets de ses clients, avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance.

Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée de 14 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services, digne d'un grand groupe. Disposant d'une notoriété importante auprès de chefs d'entreprise et de familles, Talence Gestion gère plus de 1,2 milliard d'euros d'encours.

Plus d'informations sur : [www.talencegestion.fr](http://www.talencegestion.fr)

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Organismes de Placement Collectif présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données, passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données, futurs. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future, et que la valeur des différents placements peut varier dans le temps, à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change.

Les OPC ne sont pas garantis et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les frais, les risques inhérents aux OPC présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Toute souscription dans les OPC de Talence Gestion doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à [contact@talencegestion.fr](mailto:contact@talencegestion.fr). Les OPC présentés dans ce document sont de droit français, coordonnés et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Édité par Talence Gestion - Siège social : 38, avenue Hoche, 75008 Paris.